



**PRÉFÈTE
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

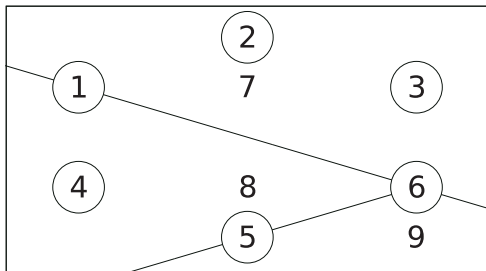
Direction départementale
des territoires



MÉMENTO de la Nièvre

édition 2025

Page de couverture :



- 1 - Paysage du Morvan
- 2 - Grues en plein vol
- 3 - Vaches Charolaises
- 4 - Paysage soleil couchant
- 5 - Rainette

- 6 - Libellule
- 7 - Paysage Charitois
- 8 - Paysage des Amognes
- 9 - Rivière Morvandelle

Retrouvez ce Mémento et bien d'autres éléments de connaissance sur le site des services de l'État : www.nievre.gouv.fr dans l'onglet **publications** au travers des rubriques "la Nièvre en cartes" et "la Nièvre en études". Ce mémento est un document d'information et n'a aucune portée réglementaire.

La Direction départementale des territoires de la Nièvre décline toute responsabilité en cas d'erreurs ou d'omissions. Les données cartographiques ne dispensent pas des procédures habituelles de consultation des documents officiels ou des services gestionnaires de ces données. En raison des arrondis à la première décimale, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100%.

Vous pouvez envoyer vos remarques, ou suggestions, pour l'enrichir l'an prochain à l'adresse suivante : ddt-sat@nievre.gouv.fr

Conception et réalisation de l'édition 2025 : DDT58-SAT-BATIG (Florence Cario, Dorian Bernardi, Jean-André Kryz, Laurent Martin, Georges Truchot, Gil Zoukimian).

Page de couverture : photos issues du concours de photographie organisé au sein de la DDT. Merci aux participants.

Crédit photo (avec les n° des photos) : Juliette Chevillot (4), Andrei Choubentsov (2, 3, 5, 6, 7), Jean-André Kryz (8), Bruno Lopes-Staiquily (9), Georges Truchot (1).

La Direction départementale des territoires a le plaisir de vous présenter cette 7^e édition du Mémento de la Nièvre.

Ce document élaboré par le Service accompagnement des territoires propose une approche cartographique et statistique du département couvrant un large éventail de thématiques : l'organisation administrative, la planification, l'urbanisme, l'énergie, l'eau, la biodiversité, la forêt, la chasse, l'agriculture, les risques, l'habitat ...

Nous espérons qu'il sera un outil précieux pour tous les acteurs engagés dans le développement et la préservation du territoire.

Bonne lecture.

Cécile Dediene

Directrice départementale des territoires de la Nièvre par intérim

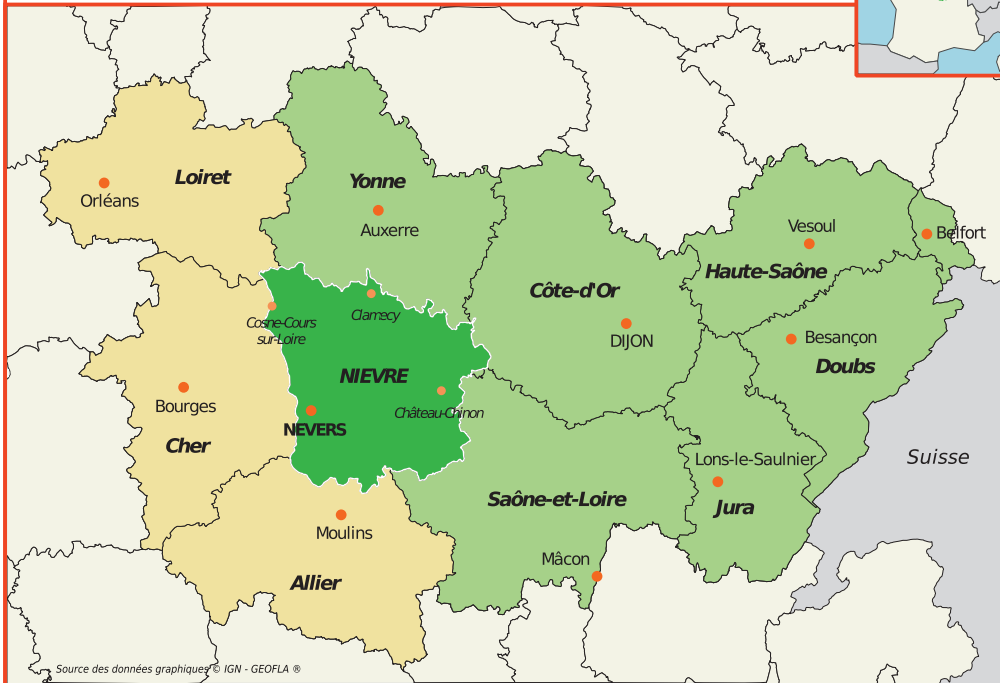
Sommaire

■ Territoire	05
■ Action publique	23
■ Aménagement du territoire	32
■ Énergie	36
■ Eau	40
■ Biodiversité	49
■ Forêt	52
■ Chasse	55
■ Agriculture	57
■ Prévention des risques	72
■ Habitat	78

LA NIÈVRE DANS LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



5



TERRITOIRE



COMMUNES

Situation au 1^{er} janvier 2025

Nombre de communes :
309

Superficie totale :
6 817 km²

Population municipale :
202 299 habitants

14,27 % de la superficie
totale de la région Bourgoigne-Franche-Comté

7,21 % de la population
de la région Bourgoigne-Franche-Comté

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT




Situation au 1^{er} janvier 2025

Réseau routier principal et réseau ferré

Les liaisons autoroutières et principales ont pour fonction d'assurer les liaisons à fort trafic entre les agglomérations importantes.

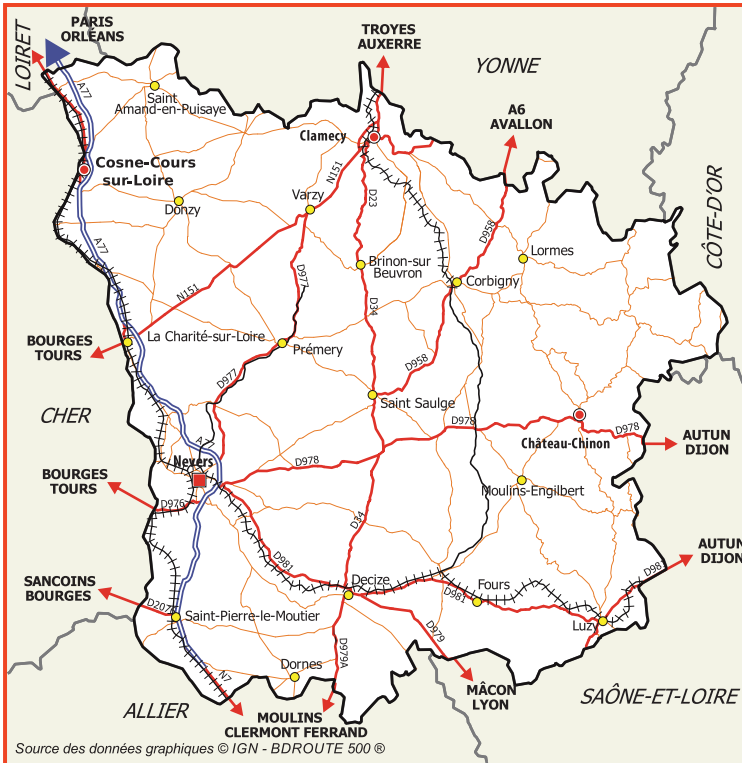
Les liaisons régionales sont des itinéraires secondaires permettant de densifier le réseau principal.

Réseau routier

-  Liaison autoroutière
-  Liaison principale
-  Liaison régionale

Réseau ferré

-  Fret et voyageurs
-  Fret uniquement
-  Ville





RELIEF

Point culminant : 857 m
 Point le plus bas : 132 m

Altitude :

- Nevers : 201 m
- Cosne-Cours-sur-Loire : 150 m
- Clamecy : 150 m
- Château-Chinon : 534 m

Altitude (m)

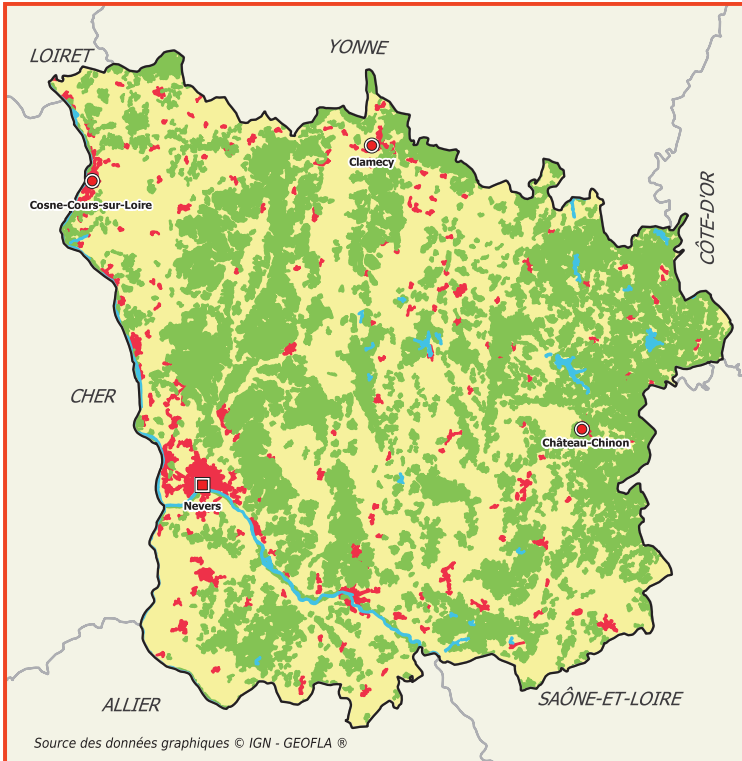


OCCUPATION DU SOL

Observation 2018

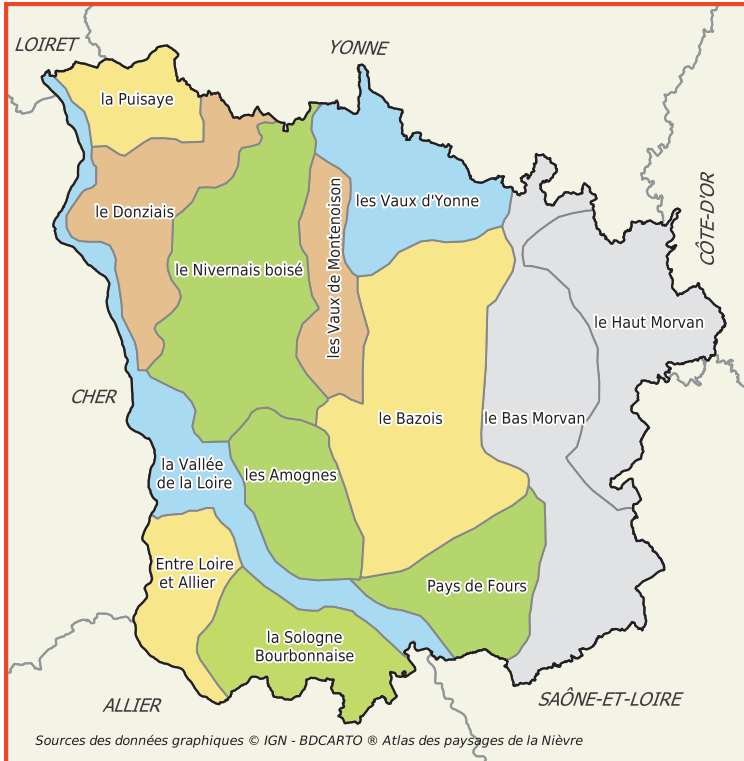
Les données sont issues de l'inventaire bio-physique réalisé à partir de l'interprétation des données satellitaires du programme européen COPERNICUS.

Corine Land Cover permet de cartographier des unités homogènes d'occupation des sols d'une surface minimum de 25 hectares.



- Territoires artificialisés 2,3 %
- Territoires agricoles 63,3 %
- Forêts et milieux semi-naturels 33,7 %
- Surfaces en eaux 0,7 %

Source : CORINE Land Cover 2018



Sources des données graphiques © IGN - BDCARTO ® Atlas des paysages de la Nièvre

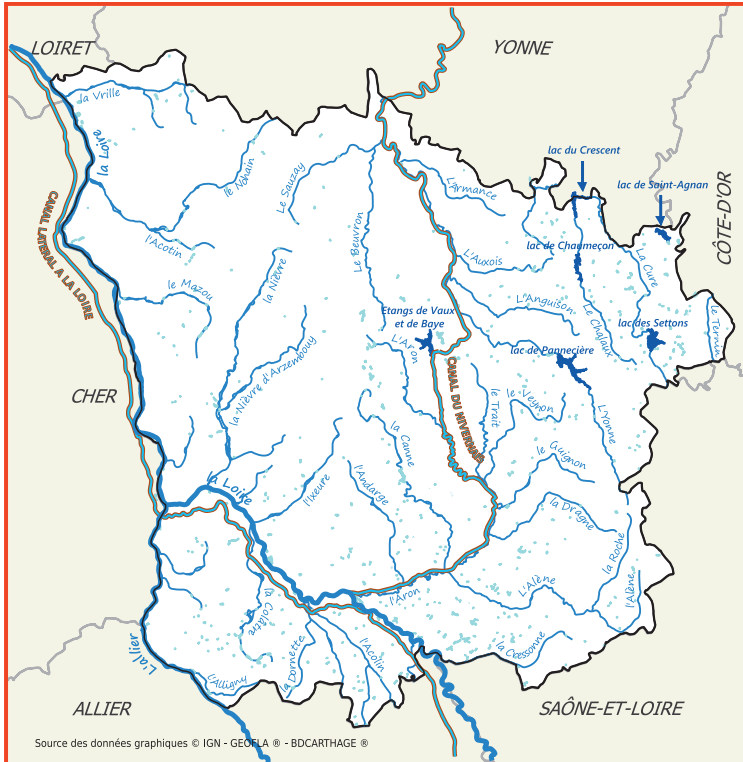
UNITÉS PAYSAGÈRES

L'unité paysagère est une portion de l'espace homogène sur le plan de la topographie, de l'occupation humaine et de la couverture végétale.

Grands types de paysages

- Montagne morvandelle
- Bocages
- Clairières et forêts
- Vallées
- Paysages ouverts

Source : Atlas des paysages de la Nièvre 2011



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA © - BDCARTHAGE ©


7 Plans d'eau de plus de 50 ha :

- Étangs de Baye et de Vaux créés à la fin du 18^e siècle pour alimenter le canal du Nivernais
- Lac des Settons créé au milieu du 19^e siècle pour le flottage de bois
- Lacs de Pannecière (1950) et de Chaumeçon (1933) créés pour réguler les débits de l'Yonne et de la Seine
- Lacs de Cressent (1930) et de Saint-Agnan (1969) créés pour l'alimentation en eau potable

2 Canaux :

- Canal latéral à la Loire de Briare (45) à Digoin (71) ouvert en 1938
- Canal du Nivernais de St-Léger-des-Vignes (58) à Auxerre (89) construit de 1784 à 1843

 plus de 2 500 étangs

 plus de 500 km de cours d'eau dont un fleuve : la Loire



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

EPCI ET PETR

Situation au 1^{er} janvier 2025

EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale)
et
PETR (Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux).



13 EPCI à fiscalité propre, dont :

- 1 CA (Communauté d'agglomération)
- 10 CC (Communautés de communes) nivernaises
- 1 CC icaunaise (89)
- 1 CC bourbonnaise (03)





2 PETR

CANTONS ET ARRONDISSEMENTS

Situation au 1^{er} janvier 2025

- 309 communes
- 17 cantons
- 4 arrondissements :
 - Préfecture :
 - Nevers
 - Sous-préfectures :
 - Cosne-Cours-sur-Loire
 - Château-Chinon
 - Clamecy

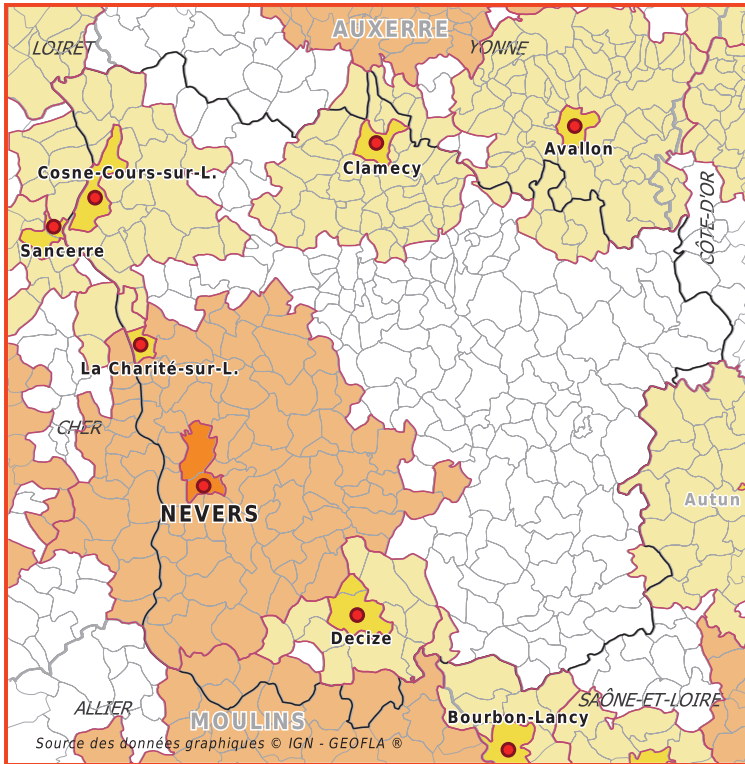
Légende

-  commune
-  arrondissement



Aplat de couleur :
cantons





AIRE D'ATTRACTION DES VILLES

Situation au 1^{er} janvier 2025

L'aire d'attraction d'une ville est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail. Le zonage en aires d'attraction des villes s'intègre dans les définitions européennes. Une aire est constituée d'un pôle et d'une couronne.

Aire d'attraction

- Aire < 50 000 hab. Pôle principal
- Aire < 50 000 hab. Couronne
- Aire 50 000 hab à 200 000 hab. Pôle principal
- Aire 50 000 hab à 200 000 hab. Couronne
- Ville centre

BASSINS DE VIE ET PÔLES DE SERVICE

Situation au 1^{er} janvier 2025

Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et aux services les plus courants (enseignement, commerce, santé...).

La variété des équipements présents et la proximité des services rendus les regroupe en 3 gammes et permet de classer les communes en fonction du niveau de service qu'elles apportent.

Par exemple : une école est un équipement de proximité, un collège et un lycée appartiennent respectivement à la gamme intermédiaire et supérieure.

Légende

Gamme de pôles

- Supérieure
- Intermédiaire
- Proximité



Aplat de couleur :
bassin de vie



Source des données graphiques ©IGN - GEOFLA ®

Source : Insee 2022 et BPE 2023

DÉMOGRAPHIE : CHIFFRES CLÉS

Structure et évolution de la population par âge

Population	Nièvre			Bourgogne Franche-Comté		France	
	en nombre	part	variation (2015-2021)	part	variation (2015-2021)	part	variation (2015-2021)
des 0-14 ans	28 225	13,9 %	- 1,6 % /an	16,5 %	- 1,0 % /an	17,6 %	- 0,4 % /an
des 15-29 ans	27 101	13,4 %	- 1,0 % /an	16,1 %	- 0,4 % /an	17,5 %	0,0 % /an
des 30-44 ans	29 870	14,8 %	- 1,7 % /an	17,1 %	- 0,9 % /an	18,6 %	- 0,2 % /an
des 45-59 ans	40 267	19,9 %	- 1,5 % /an	19,9 %	- 0,4 % /an	19,7 %	+ 0,1 % /an
des 60-74 ans	47 390	23,4 %	+ 1,0 % /an	19,1 %	+ 1,6 % /an	17,0 %	+ 1,9 % /an
des 75 ans et +	29 564	14,6 %	- 0,1 % /an	11,2 %	+ 0,6 % /an	9,6 %	+ 1,0 % /an

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

Indicateurs démographiques

Taux d'évolution de la population (2016-2022)	Nièvre	Bourgogne Franche-Comté	France
Total	- 0,5 /an	- 0,1 /an	+ 0,3 /an
- due au solde naturel	- 0,7 /an	- 0,2 /an	+ 0,2 /an
- due au solde migratoire	+ 0,2 /an	+ 0,1 /an	+ 0,1 /an

Taux de mortalité prématurée (en ‰)

Nièvre : 2,6	
Région BFC : 1,9	France : 1,7

Source : Insee - état civil - Estimations de population.

Taux de mortalité prématurée : le taux de mortalité prématurée (avant 65 ans) est le taux de mortalité que l'on observerait dans un département s'il avait la même structure par âge que la population de référence.

Sources : Insee, RP2016 et RP2022 exploitations principales - État civil.

POPULATION



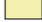




(TYPOLOGIE DE VARIATION)

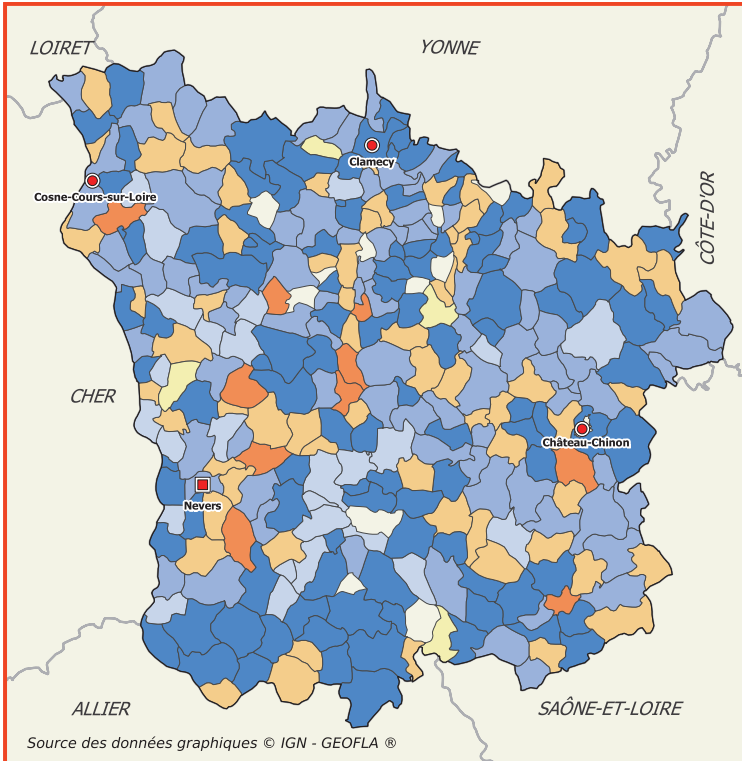
Situation au 31 décembre 2024

La variation de la population sur un territoire donné est composée :

- du solde naturel :
différence entre les naissances et les décès
- du solde migratoire :
différence entre les arrivées et les départs

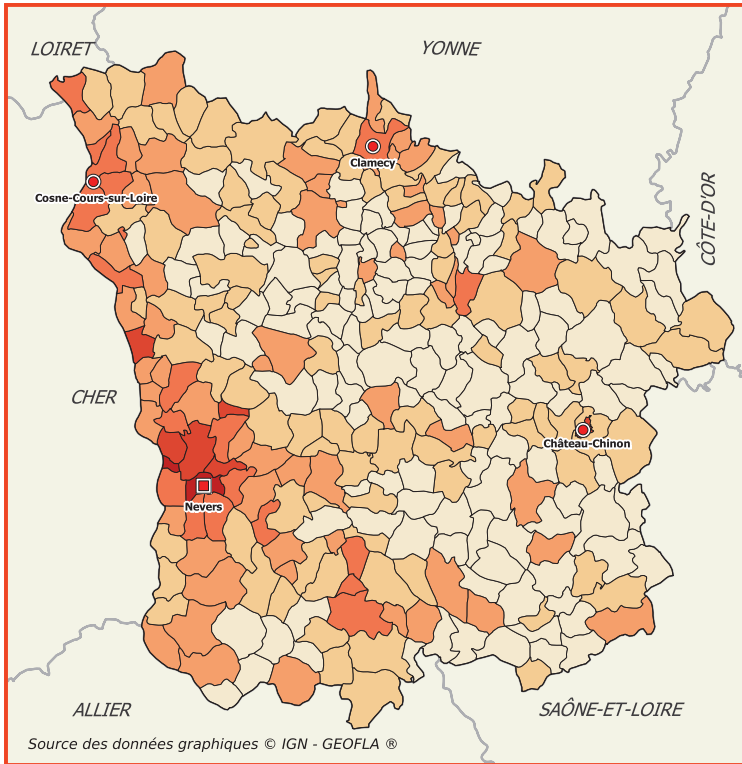
Typologie des communes liée aux soldes (2016-2022)

-  Croissance s.nat+/ s.mig+
-  Croissance s.nat-/ s.mig+
-  Croissance s.nat+/ s.mig-
-  Stable
-  Décroissance s.nat+/ s.mig-
-  Décroissance s.nat-/ s.mig+
-  Décroissance s.nat-/ s.mig-



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

Source : Insee, RP 2016-2022



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

DENSITÉ DE POPULATION

Situation au 1^{er} janvier 2025

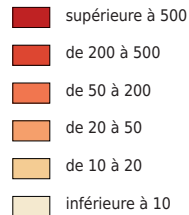
Densité moyenne :

- France métropolitaine : 107 hab/km²
- Bourgogne-Franche-Comté : 58,7 hab/km²
- Nièvre : 29,7 hab/km²

Valeurs extrêmes :

- Thaix : 2,1 hab/km²
- Nevers : 1 914 hab/km²

Densité de population en hab/km²



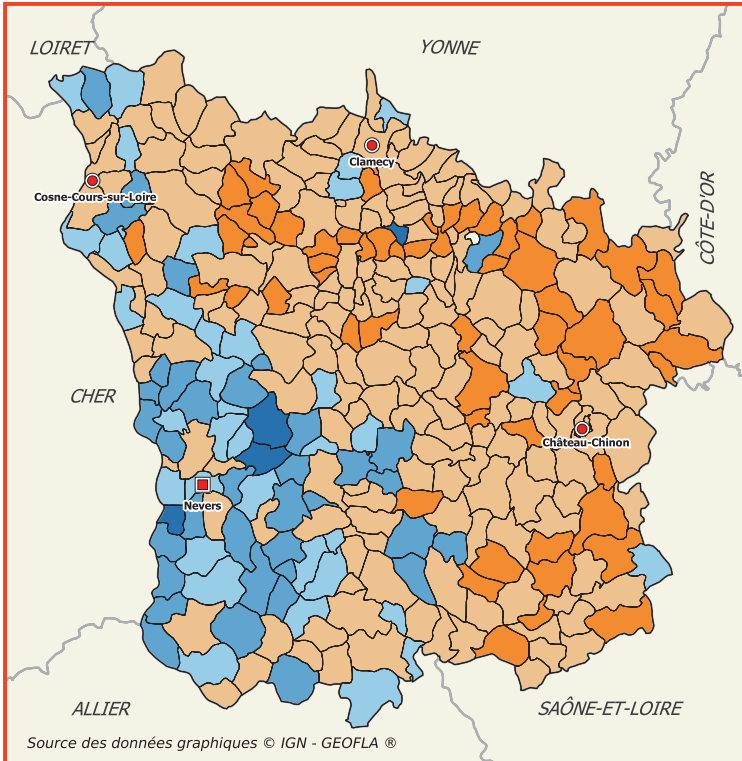
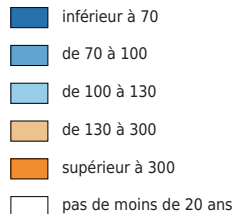
Source : Insee, RP 2022

INDICE DE VEILLISSEMENT

L'indice de vieillissement est le rapport des plus de 65 ans sur les moins de 20 ans. Il permet de mesurer le degré de vieillissement de la population. Plus il est élevé, plus la population compte de 65 ans et plus. Un indice situé autour de 100 indique une part égale entre ces deux tranches d'âge.

- France métropolitaine : 86
- Région BFC : 105
- Nièvre : 157

Indice de vieillissement 2021



EMPLOIS : CHIFFRES CLÉS

Répartition des emplois par secteurs d'activités dans la Nièvre

	Nièvre			Bourgogne Franche-Comté		France	
	En nombre	Part	Variation (2015-2021)	Part	Variation (2015-2021)	Part	Variation (2015-2021)
Agriculture	4685	6,4 %	+ 2,0 %	4,1 %	- 2,8 %	2,5 %	- 5,2 %
Industrie	9377	12,8 %	- 11,0 %	16,1 %	- 3,4 %	11,6 %	- 1,4 %
Construction	4403	6,0 %	- 17,1 %	6,3 %	- 3,2 %	6,5 %	+ 3,6 %
Tertiaire marchand	28415	38,6 %	- 3,1 %	40,3 %	+ 4,4 %	47,8 %	+ 8,2 %
Tertiaire non marchand	26664	36,3 %	- 2,9 %	33,1 %	- 0,9 %	31,7 %	+ 3,2 %
Total	73544	100 %	- 4,8 %	100 %	+ 0,5 %	100 %	+ 4,7 %

Source : Insee, RP 2021 exploitations complémentaires lieu de travail

Taux de chômage

	Nièvre	Bourgogne Franche-Comté	France
2021	12,0 %	10,8 %	12,1 %
2015	14,2 %	13,0 %	14,2 %

Source : Insee, RP 2015 et RP 2021 exploitations principales

Ratio de cadres pour 100 ouvriers

Nièvre : 37,7		
Bourgogne Franche-Comté	: 45,5	France : 85,2

Source : Insee, RP 2021 exploitations complémentaires lieu de travail

EMPLOIS

Situation au 1^{er} janvier 2025

Nombre d'emplois au lieu de travail en 2021

La surface des cercles est proportionnelle au nombre d'emplois total de l'EPCI qui est également noté sur la carte.

* Seuls les chiffres du département de la Nièvre sont comptabilisés.

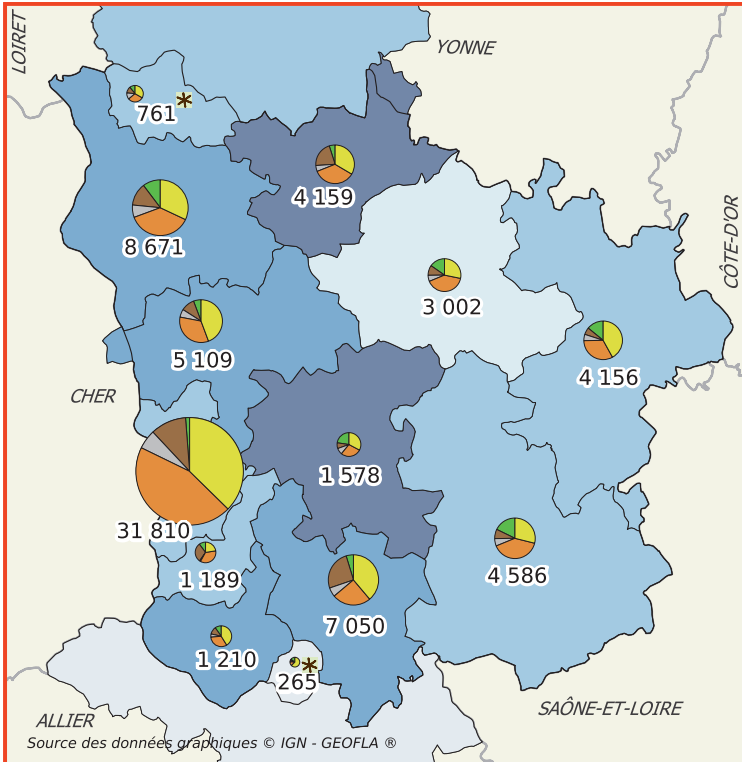
Secteur d'activité

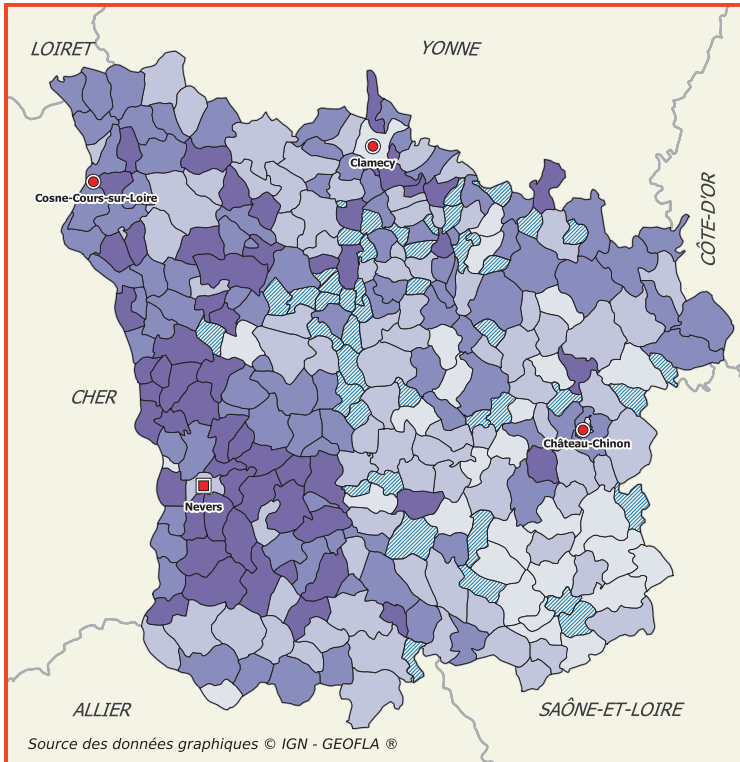
- Agriculture
- Industrie
- Construction
- Commerce, Transports, Services divers
- Administration publique, Enseignement, Santé ...

Taux d'évolution moyen de l'emploi, annuel, entre 2015 et 2021

- de 1 à 1.7 %/an
- de 0 à 1.0 %/an
- de -1.0 à 0 %/an
- de -2.0 à -1.0 %/an
- inf. à -2.0 %/an

Source : Insee, RP complémentaire 2021










REVENUS

Situation au 1^{er} janvier 2025

Revenu médian* 2021
disponible par unité de
consommation
(par équivalent adulte)

- France métro. → 23 160 €
- Région BFC → 22 750 €
- Nièvre → 21 380 €

**Revenu médian disponible
par UC**

-  supérieur à 22 500 €
-  de 21 000 € à 22 500 €
-  de 19 000 € à 21 000 €
-  inférieur à 19 500 €
-  secret statistique

* Revenu médian : 50 % des
revenus se situent sous le revenu
médian et 50 % au dessus.

Source : Insee RP
Mise en ligne le 21/01/2025
Géographie au 01/01/2024

ZONAGES D'AIDES

Situation au 1^{er} janvier 2025

La réforme des ZRR (Zones de revitalisation rurale) fixe un nouveau zonage appelé FRR (France ruralités revitalisation). Cette réforme concrétise le 4^e volet du plan France Ruralités.

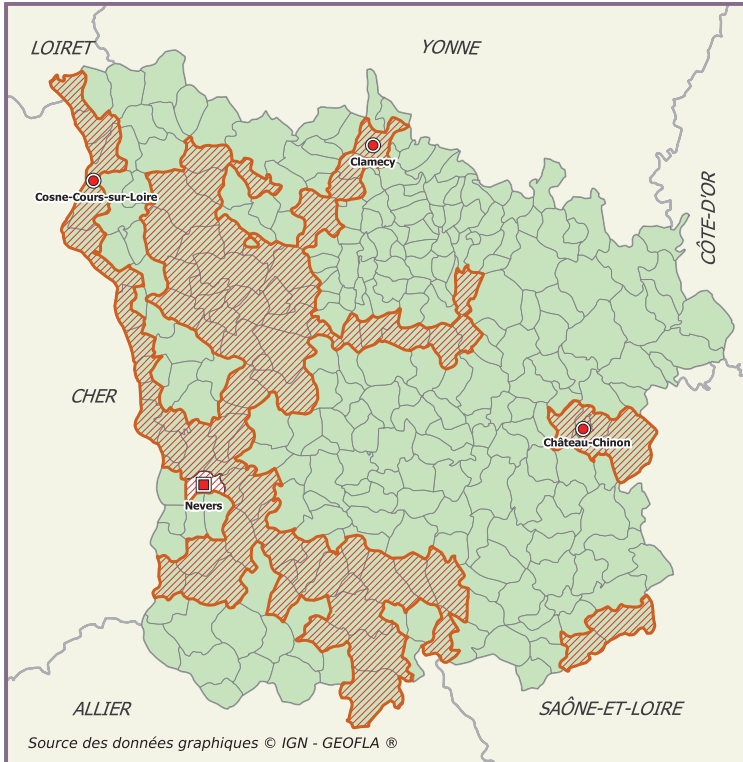
Les FRR ont pour objectif de renforcer l'attractivité des territoires ruraux. Les entreprises qui s'implantent sur ces communes pourront bénéficier d'exonérations fiscales et sociales.

Les AFR (Aides à finalité régionale) sont des aides qui contribuent au développement économique et social des régions européennes les plus désavantagées. Elles peuvent être octroyées par l'État ou les collectivités territoriales et leurs groupements.

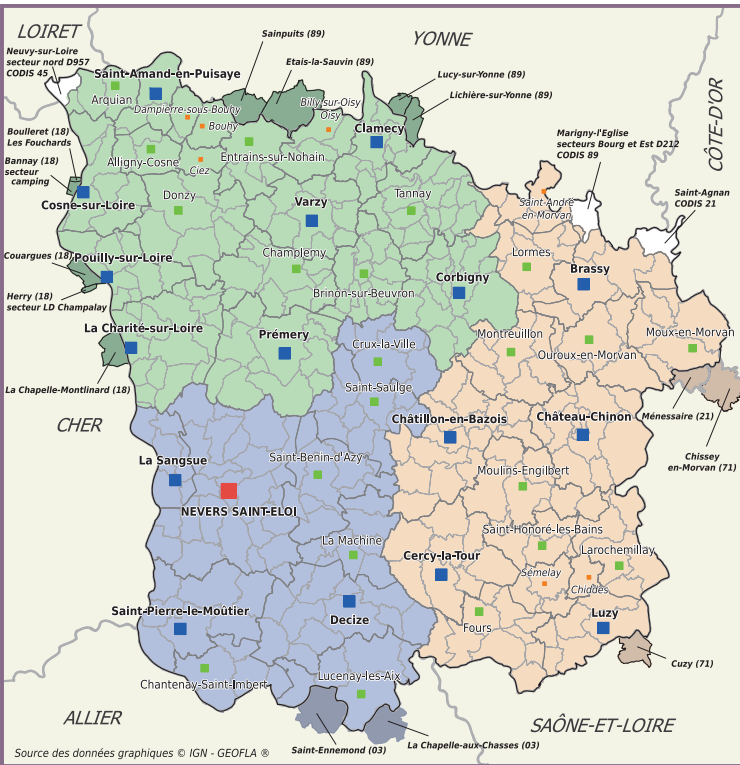
Zonages d'aides

-  FRR
en vigueur depuis le 01/07/24
-  AFR
en vigueur jusqu'au 31/12/27

Source : AFR décret du 30/06/2022
FRR article 73 loi de finance 2024



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®



CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS

Situation au 1^{er} janvier 2025

Les 45 CIS (Centres d'incendie et de secours) du département de la Nièvre sont répartis en 4 catégories :

- 1^{ère} catégorie
- 2^{ème} catégorie
- 3^{ème} catégorie
- 4^{ème} catégorie

Ces CIS sont regroupés en 3 compagnies :

- Compagnie Val de Loire (10 CIS)
- Compagnie Morvan (16 CIS)
- Compagnie Loire Yonne Haut-Nivernais (19 CIS)
- Secteur d'intervention de 1^{er} appel

FRANCE SERVICES

Situation au 1^{er} janvier 2025

Les Maisons France Services fournissent une offre de proximité aux usagers dans leurs démarches administratives courantes.

Les services qu'elles fournissent sont de niveaux différents.

Pour être labellisées "France Services", elles doivent procurer un panel de services minimum (CAF, CNAM, CNAV, MSA, Pôle Emploi, la Poste...).

Commune accueillant :

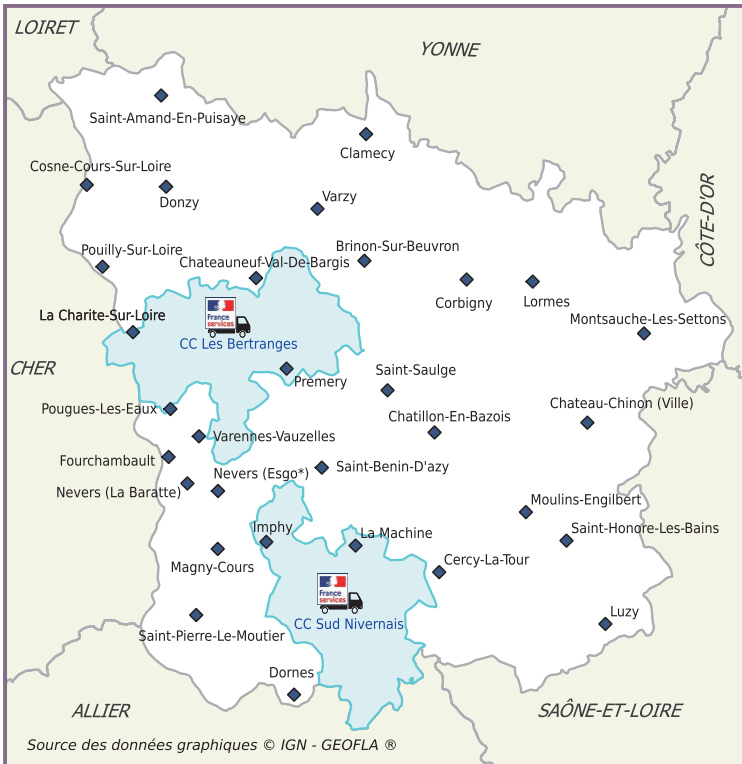


"France Services"



"France Services"
itinérante

* ESGO : Espace socioculturel grand ouest de Nevers





ORT

Situation au 1^{er} janvier 2025

OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE

L'ORT, créée par la loi ELAN en 2018, est un outil à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire.

L'ORT se matérialise par une convention signée entre l'État, ses établissements publics, l'EPCI et sa ville principale ainsi que d'autres communes membres volontaires.

L'objectif principal est la revitalisation des centres-villes des communes exerçant des fonctions de centralité sur leur bassin de vie.

Collectivité signataire d'ORT :

- EPCI
- Commune

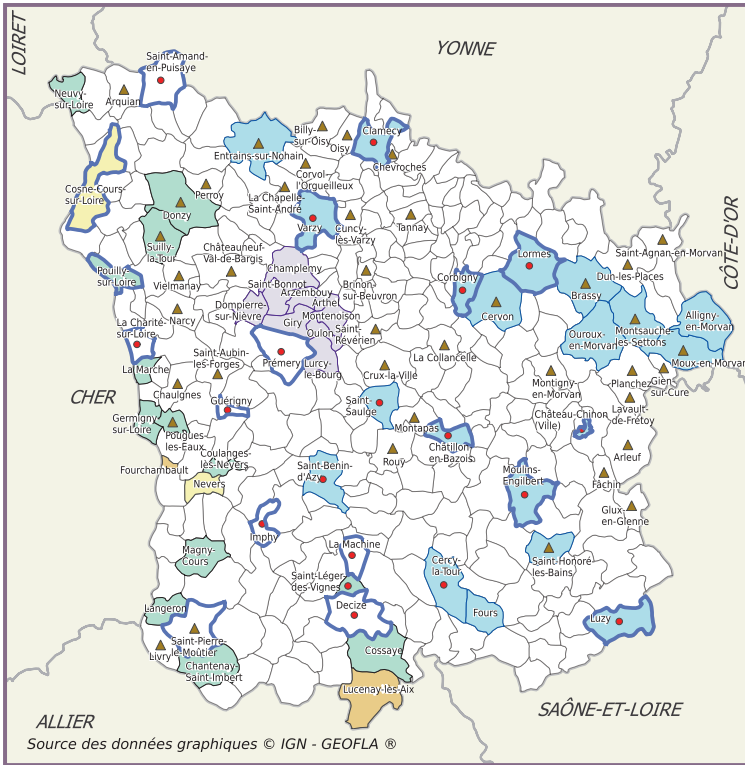
DÉMARCHES DE REVITALISATION

Situation au 09 avril 2025

Face à la perte d'attractivité de nombreuses petites communes, différentes actions en vue de redynamiser les centre-villes et centre-bourgs sont en cours dans le département. Elles sont portées par l'État, les collectivités locales et des partenaires privés locaux.

Type de projets

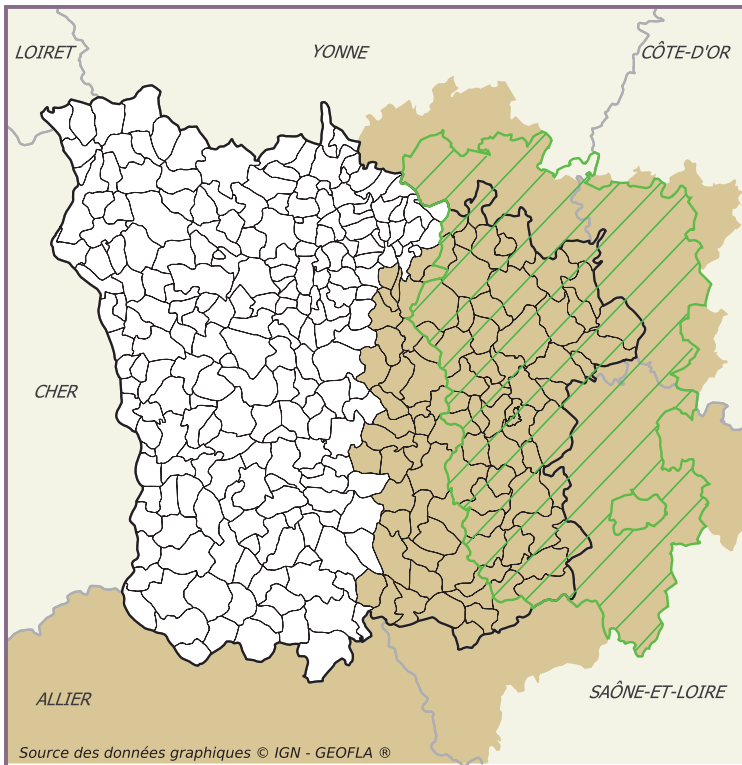
- Accompagnement PETR Val de Loire Nivernais
- Accompagnement Région
- Action cœur de Ville
- Étude de revitalisation
- Mon Village, nos pépites
- Petites villes de demain
- Villages du futur
- Villages d'avenir



ALLIER

Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®



Source : DDT58



PNR DU MORVAN ET MASSIF CENTRAL

Situation 1^{er} janvier 2025

PNR (Parc naturel régional)
et zonage administratif
"Massif central"

-  Parc naturel régional du Morvan
-  Zonage "Massif central"

Source : Décret du 27 mai 2021 portant renouvellement de classement du parc naturel régional du Morvan (région Bourgogne) et décret n°2016-1208 du 8 septembre 2016 relatif à la délimitation des massifs

PROGRAMME LEADER




Période 2023-2027

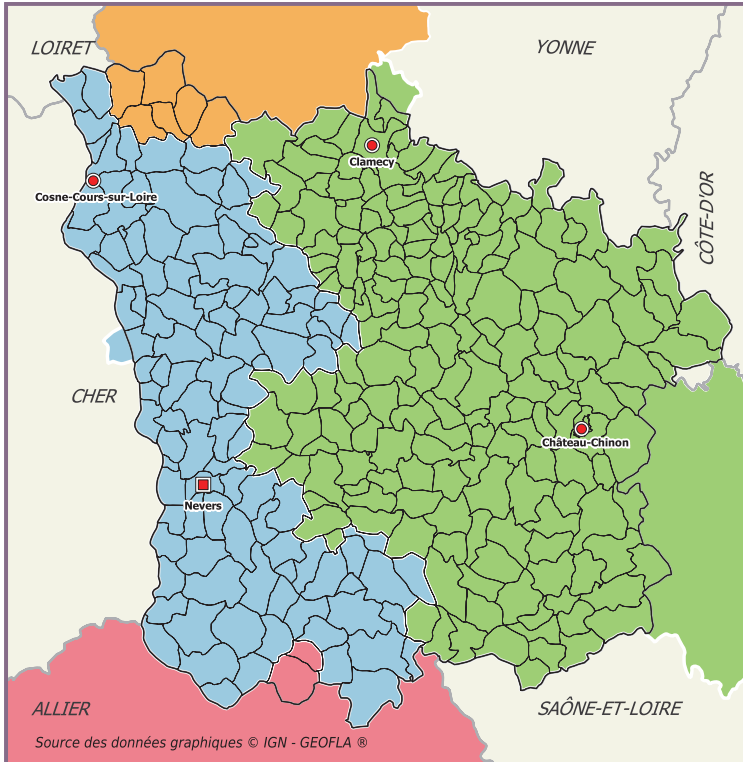
Zone du programme européen LEADER (liaison entre actions de développement de l'économie rurale).

Ce programme vise à soutenir le développement des territoires ruraux. Il est financé par le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural).

Les projets de développement rural sont gérés par l'un des 4 GAL (Groupes d'Action Locale).

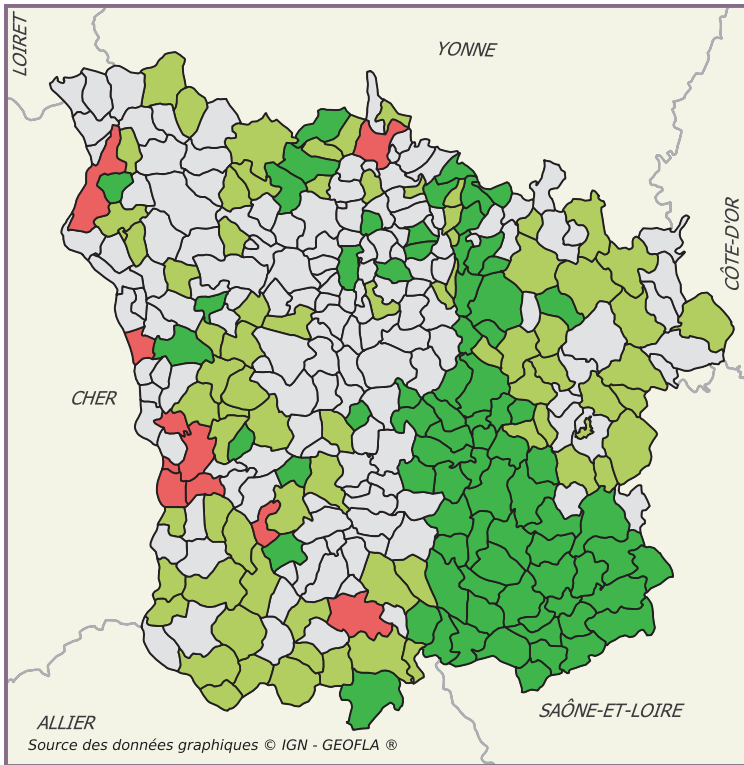
Périmètre et porteurs des GAL :

-  PNR Morvan, PETR Nivernais Morvan, CC Autunois-morvan
-  PETR Val de Loire Nivernais
-  CC Puisaye-Forterre
-  Moulins communauté



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

Source : DDT 58



ALLIER

Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

SAÔNE-ET-LOIRE

PROGRAMME NATIONAL PONTS

Situation au 31 mars 2025

Le programme national ponts (PNP) finance à 60 % la réparation des ponts en mauvais état.

En 2024, un groupement de communes s'est constitué pour organiser plus efficacement leurs diagnostics, demandes de subventions et travaux de réparation.

D'autres communes intéressées peuvent prendre contact avec Nièvre Ingénierie ou la DDT. (contact : ddt-sat@nievre.gouv.fr).

Communes inscrites :

- Adhérentes au groupement coordonné par la CCBLM
- Non adhérentes
- Non inscrites au PNP
- Non éligibles au PNP

Source : DDT 58, CEREMA

INGENIERIE TERRITORIALE

Situation au 16 juillet 2025

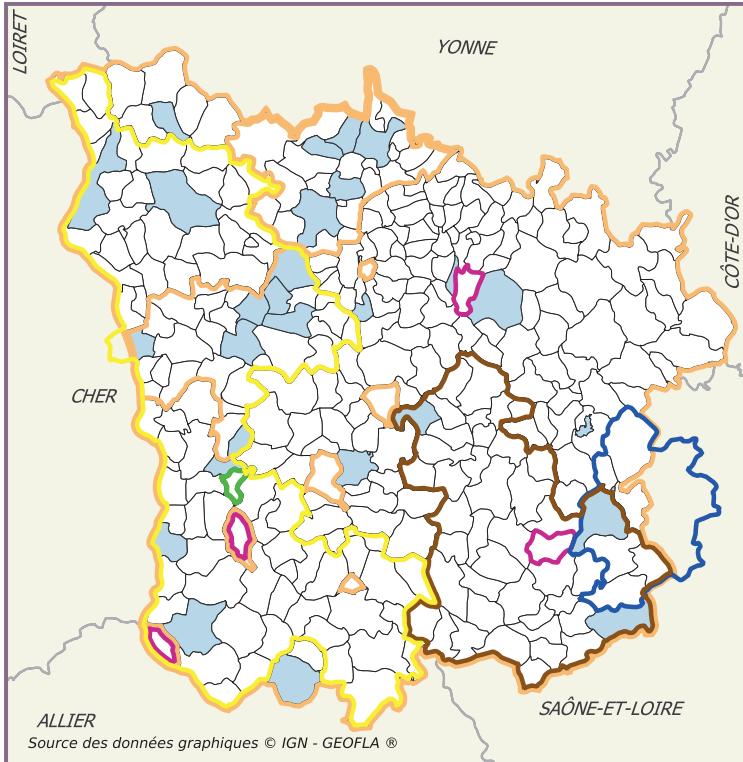
En 2024 et 2025, une quarantaine de collectivités nivernaises ayant sollicité auprès de l'État un accompagnement sous forme d'ingénierie ont obtenu différents types de réponses :

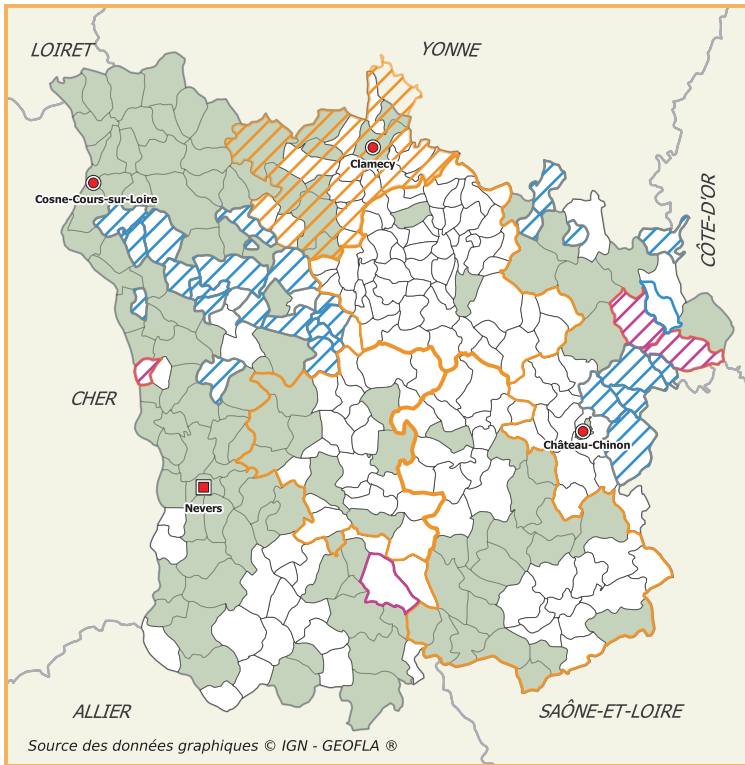
8 Marchés ANCT
2024 et 2025 :

-  SCIC foncière agricole
-  Politique de Tiers Lieux
-  Aide programme ponts
-  Développement d'une offre touristique
-  Faisabilité d'un espace ou d'un circuit touristique (4 marchés)

 17 sollicitations réorientées vers Cerema, Banque des territoires, Fonds vert...

 32 Ateliers d'aménagement






DOCUMENTS D'URBANISME

Situation au 1^{er} janvier 2025

Documents d'urbanisme :

- **PLU** : plan local d'urbanisme.
Il peut être élaboré à l'échelle intercommunale (PLUi).
- **CC** : carte communale. Elle est destinée aux petites communes rurales.
À défaut de document opposable, c'est le règlement national d'urbanisme (RNU) qui s'applique.

DU approuvé (122) : 

RNU (187) : 

DU en cours d'élaboration (31) :



CC (27)



PLU (03)



PLUi (01)

DU prescrit (05) :



CC (01)



PLU (01)



PLUi (03)

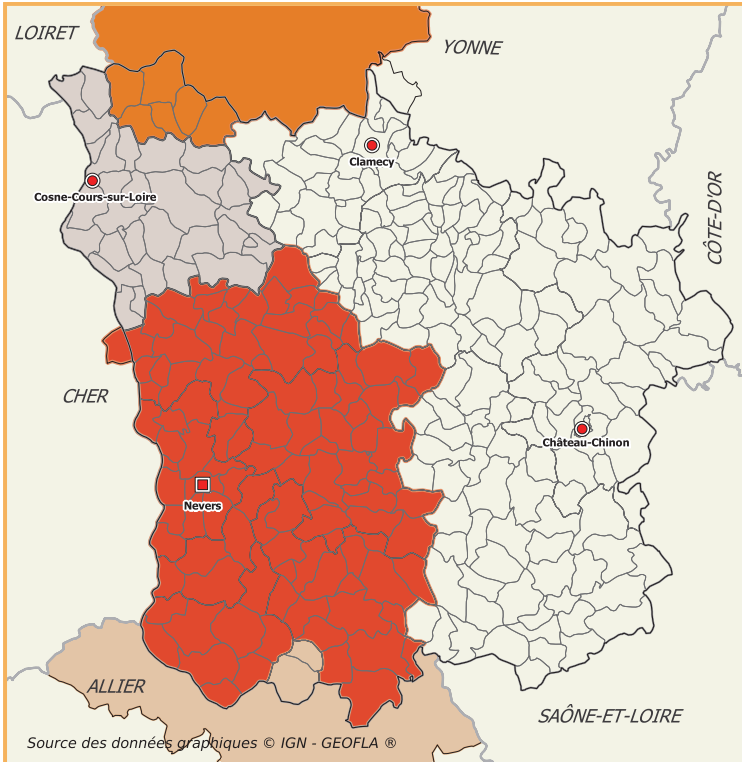
SCoT

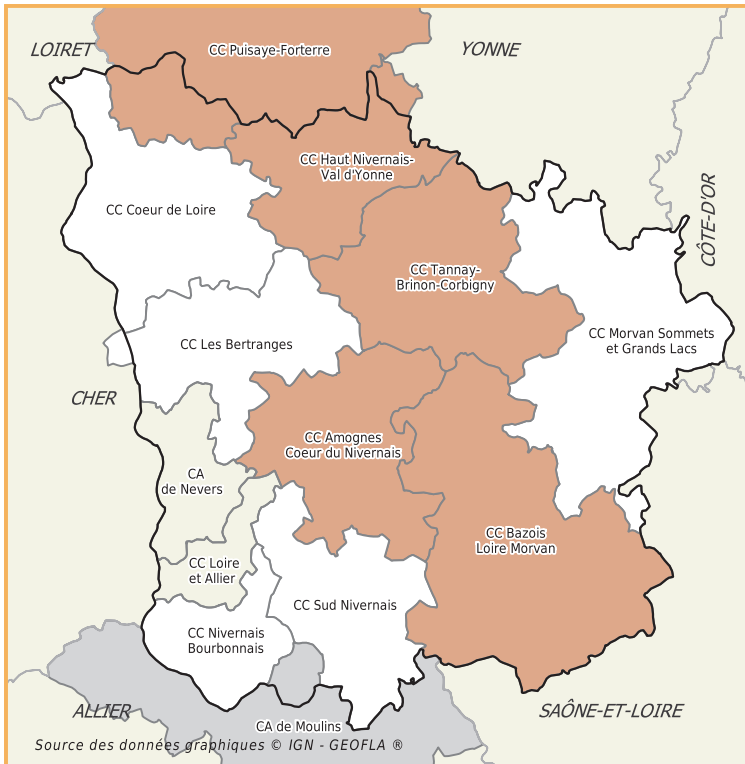
Situation au 1^{er} janvier 2025

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie dans le cadre d'un projet d'aménagement stratégique (PAS).

Il est chargé d'intégrer les documents de planification supérieurs (SDAGE, SAGE, SRCE, SRADDET). À l'échelle intercommunale locale, il assure ainsi la cohérence des documents sectoriels (PLH, PDU), des documents d'urbanisme qui doivent tous être compatibles avec les orientations du SCoT.

-  SCoT de la CC Puisaye Forterre (approuvé)
-  SCoT du Grand Nevers (révision prescrite le 08/03/2023)
-  SCoT Coeur de Loire (élaboration depuis le 30/03/2023)
-  SCoT Moulins communauté (révision avec intégration des 2 communes Nivernaises)





Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®




COMPÉTENCE PLANIFICATION

Situation au 1^{er} janvier 2025

La loi NOTRE a renforcé les structures intercommunales. De nouveaux EPCI, issus de la fusion d'anciens, ont été créés.

La loi ALUR a instauré le transfert de la compétence "urbanisme" aux EPCI :

- transfert de fait si l'un des EPCI possédait déjà la compétence avant la fusion
- transfert avec possibilité de s'y opposer par minorité de blocage (25 % des communes représentant au moins 25 % de la population de l'EPCI) avant le 27/03/2017

-  EPCI avec transfert de compétence
-  Compétence non transférée à l'EPCI
-  Non concerné

Source : DDT 58

SERVICES INSTRUCTEURS

Situation au 1^{er} janvier 2025

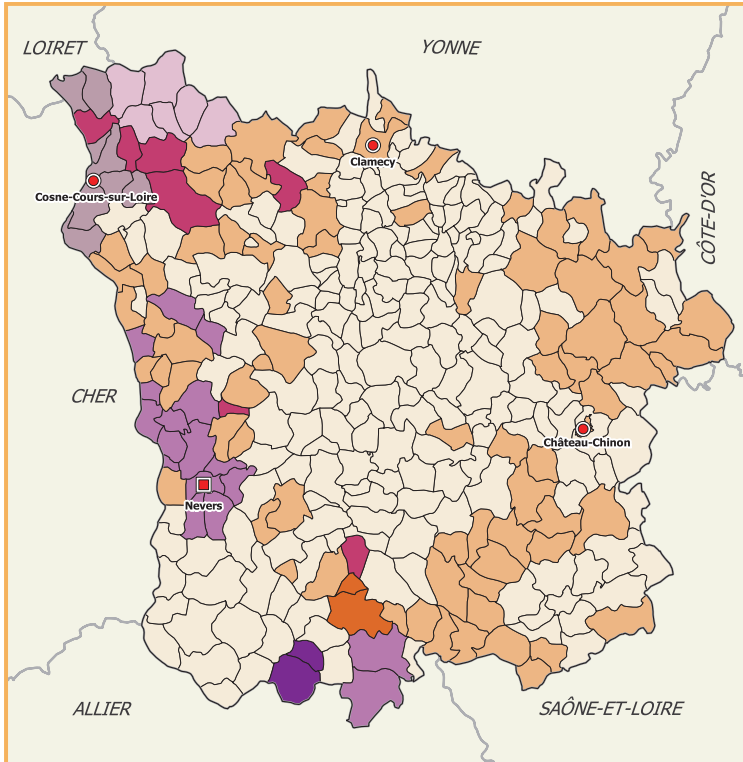
Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'État (DDT) instruit les actes d'urbanisme des communes soumises au RNU ou appartenant à un EPCI à fiscalité propre de moins de 10 000 habitants.

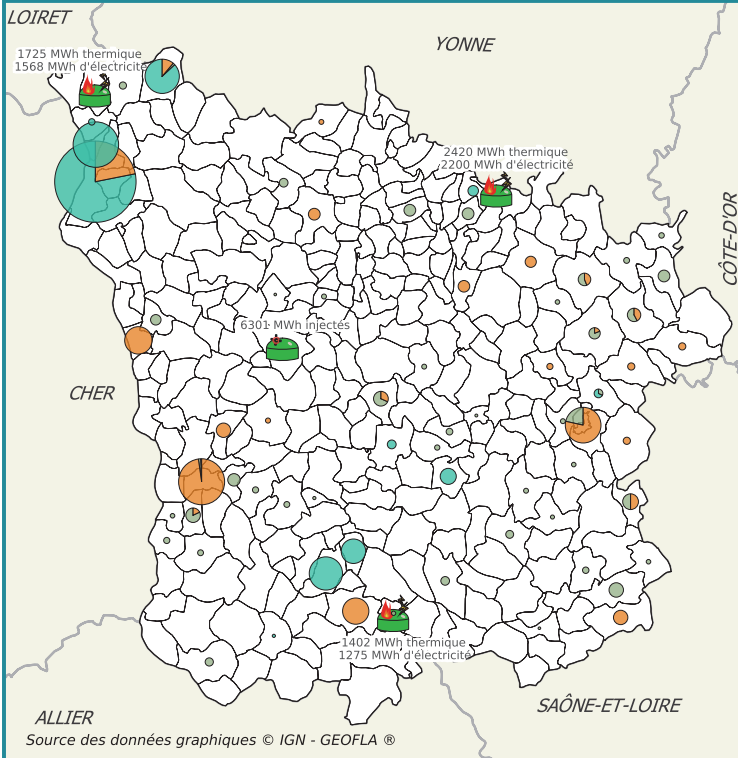
Les communes dotées d'un document d'urbanisme appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants doivent instruire leurs actes d'urbanisme et peuvent choisir de confier cette instruction à une autre collectivité locale par convention.

Services instructeurs
(309 communes) :

- CA de Moulins (2)
- CA de Nevers (17)
- CC de Puisaye-Forterre (6)
- Commune de Cosne-Cours-sur-Loire (7)
- Commune de Decize (2)
- Communes autonomes (7)
- Nièvre Ingénierie (78)
- DDT (190)

Source : DDT 58





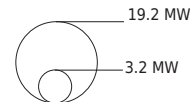
BOIS ÉNERGIE ET MÉTHANISATION

Situation au 1^{er} janvier 2025

La Nièvre compte :

- 56 communes couvertes par des chaufferies collectives (pour une puissance thermique totale de 38,9 MW)
- 23 réseaux de chauffages urbains (pour une puissance thermique totale de 21.9 MW)

Type de chaufferie en puissance thermique (MW)



- Chaufferies industrielles et agricoles
- Chaufferies collectives (résidentielles et tertiaires)
- Réseau chauffage urbain

Type de méthanisation en production (MWh)



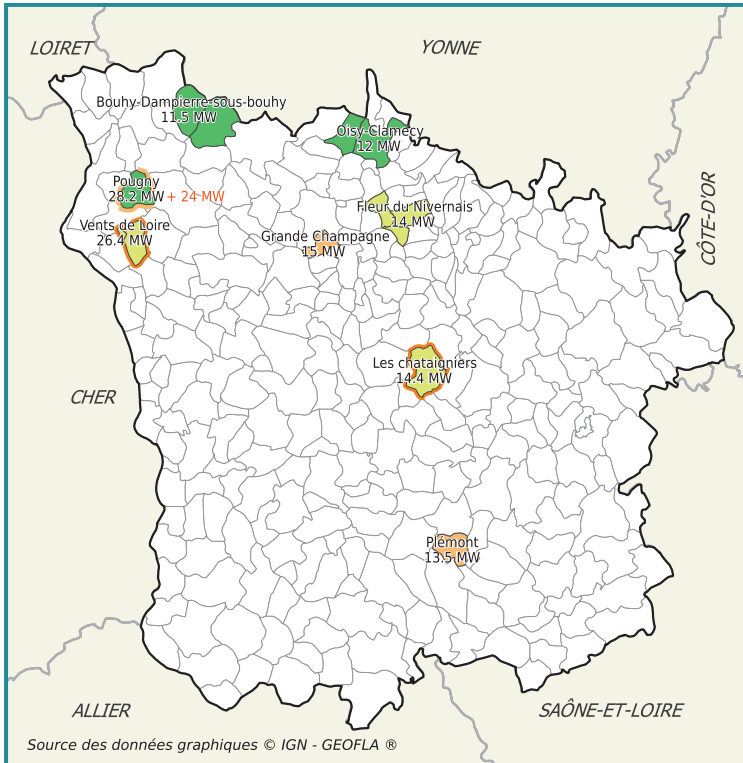
Source : opteer 2023
d'après les données ADEME et FIBOIS

PARCS ÉOLIENS

Situation au 1^{er} janvier 2025

3 parcs éoliens en production d'une puissance de 52 mégawatts.

(équivalent à la consommation électrique annuelle de 38 000 habitants)

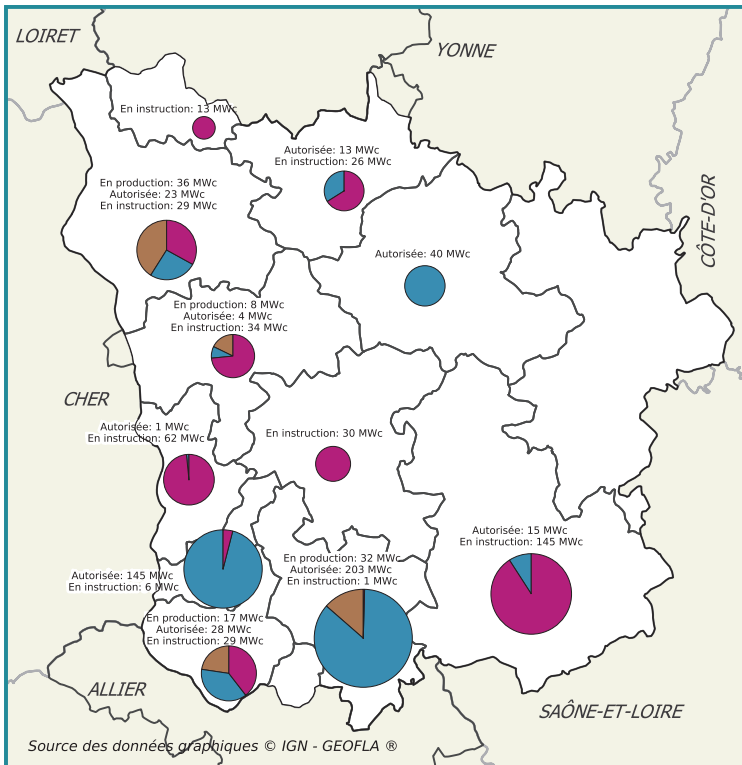


Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

Commune concernée par :

- Parc en production
- Parc autorisé
- Parc en instruction
- ▭ dont extension Pouigny
- ▭ Contentieux en cours

Source : DREAL BFC



PARCS PHOTOVOLTAÏQUES

Situation au 1^{er} janvier 2025

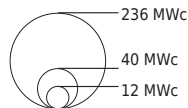
6 centrales en production pour 93 MWC sur 148 ha de surfaces clôturées.

(équivalent de la consommation électrique annuelle de 36 800 habitants)

22 centrales autorisées pour 470 MWC sur 590 ha de surfaces clôturées.

(équivalent de la consommation électrique annuelle de 188 000 habitants)

Puissance totale par EPCI :



État d'avancement de la centrale photovoltaïque, par EPCI :

- en production
- autorisée
- en instruction



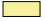

Projets de centrale ayant fait l'objet d'un dépôt d'une autorisation d'urbanisme (PC ou DP).

MWC = Mégawatt-crête
ha = hectare




TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Situation au 1^{er} janvier 2025

CRTE : Le Contrat pour la réussite de la transition écologique regroupe l'ensemble des contrats entre l'État et les collectivités. Il incarne la déclinaison locale du plan de relance.

-  Val de Loire Nivernais
-  Nivernais Morvan
-  Puisaye Forterre
-  Moulins communauté

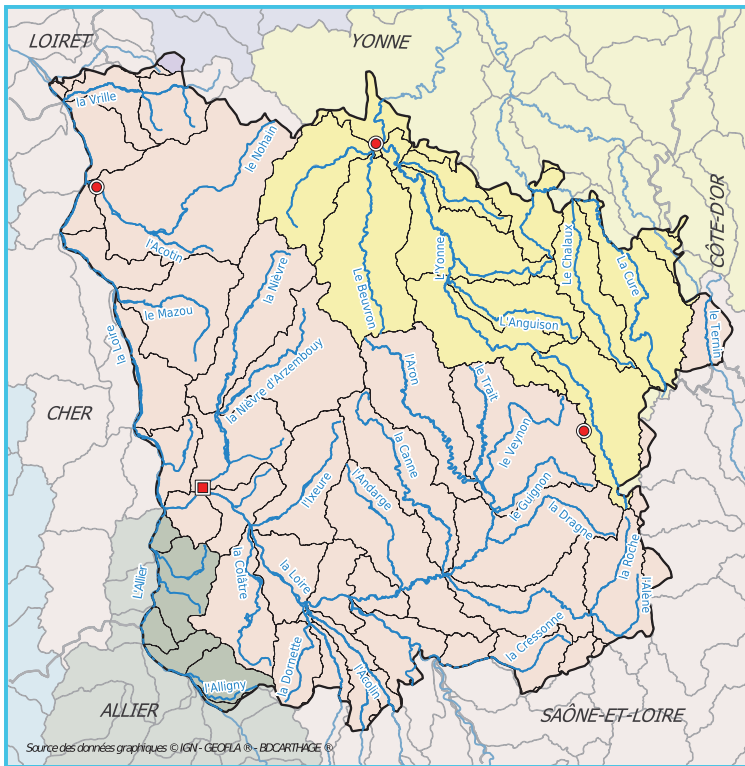
PCAET : Le Plan climat air énergie territorial a pour but de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie (obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 hab).

-  actif
-  en cours de rédaction
-  en cours de réflexion (PETR Nivernais Morvan)

TEPOS : Les Territoires à énergie positive sont des territoires ruraux engagés pour la sobriété énergétique.

-  TEPOS





BASSIN VERSANTS ET COURS D'EAU

Un bassin versant se délimite par des lignes de partage des eaux.

Ces lignes sont des frontières naturelles dessinées par le relief.

Le grand bassin versant d'un fleuve est composé par l'assemblage des bassins versants de ses affluents.

— Cours d'eau principaux

Grand bassin versant :

La Loire

L'Yonne

L'Allier

La Seine





Bassins versants

COURS D'EAU EN LISTE 1 ET 2

Situation au 1^{er} janvier 2025

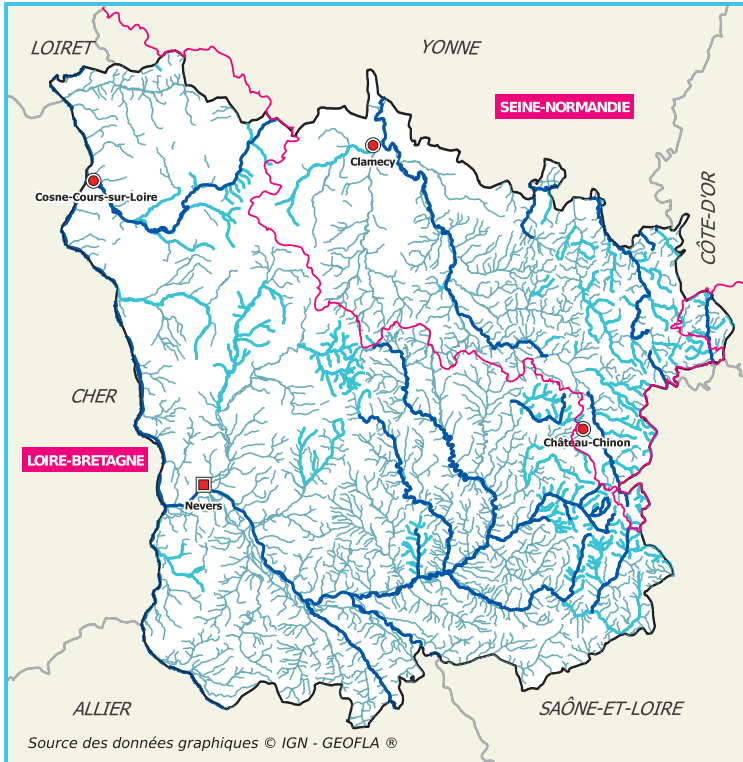
L'article L.214-17 du code de l'environnement introduit les classements des cours d'eau en les adossant aux objectifs de la directive cadre sur l'eau déclinés dans les SDAGE :

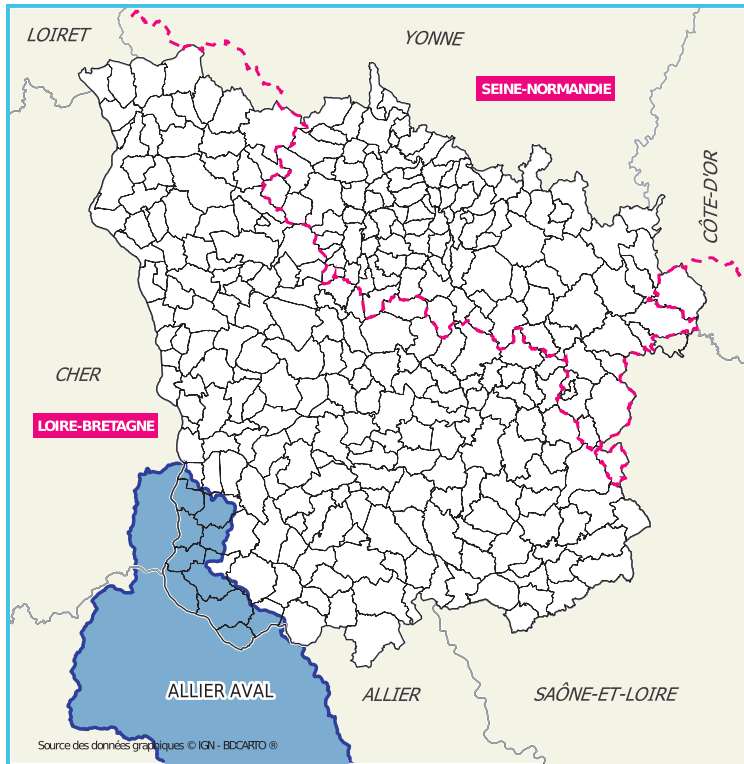
- La liste 1 a pour objet de contribuer à l'objectif de non dégradation des milieux aquatiques,
- La liste 2 concerne les cours d'eau ou tronçons de cours d'eau nécessitant des actions de restauration de la continuité écologique.

-  Cours d'eau en liste 1
-  Cours d'eau en liste 2
-  Cours d'eau
-  Limite de bassin

SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

Source : Arrêtés portant sur les listes 1 et 2 des cours d'eau au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement des bassins Loire-Bretagne et Seine-Normandie





Source des données graphiques © IGN - BDCARTO ®

SDAGE (SAGE)

Situation au 1^{er} janvier 2025

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) est un instrument de planification qui fixe pour chaque bassin hydrographique les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau.

Il est le cadre de référence des schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et est approuvé, pour la période 2022-2027, par arrêté du préfet coordonnateur de bassin :

- Loire-Bretagne
signé le 18/03/2022
- Seine-Normandie
signé le 23/03/2022

 SAGE approuvé

 Limite de bassin








SDAGE (ÉTAT ÉCOLOGIQUE)

Situation au 1^{er} janvier 2025

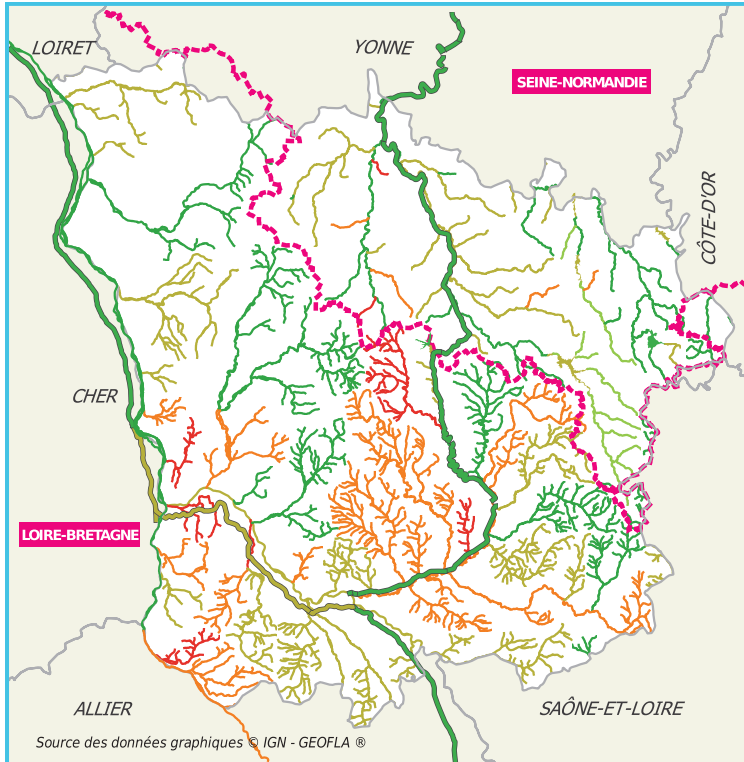
L'état d'une masse d'eau de surface est défini par son état chimique et écologique.

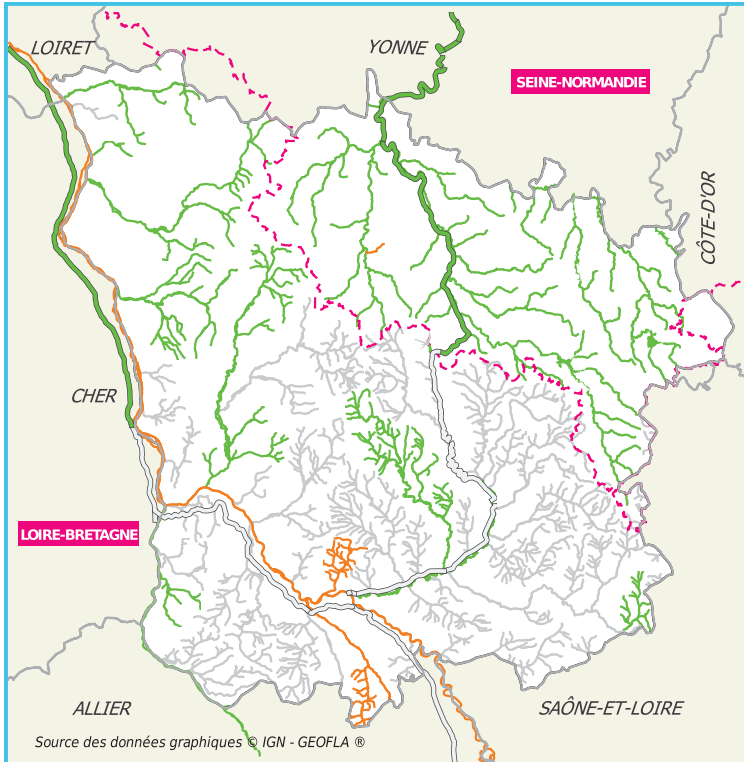
La directive cadre eau (DCE) définit le "bon état" d'une masse d'eau :
L'état écologique est déterminé par des indicateurs biologiques, hydromorphologiques et physico-chimiques.

ÉTAT ÉCOLOGIQUE

-  Très bon
-  Bon
-  Moyen
-  Médiocre
-  Mauvais
-  Canaux
-  Limite de bassin

Données issues des SDAGE des Bassins Loire-Bretagne et Seine-Normandie pour la période 2022-2027.
État des lieux 2019





Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

SDAGE

(ÉTAT CHIMIQUE)

Situation au 1^{er} janvier 2025

La DCE (Directive cadre eau) définit le "bon état" d'une masse d'eau :

l'état chimique est déterminé au regard du respect des normes de qualité environnementale.

Les substances ubiquistes sont émises dans l'air avant de se retrouver dans les eaux. La politique de l'eau a donc peu de portée sur leur production, d'où l'intérêt de considérer le bon état chimique sans les molécules ubiquistes afin de guider l'action.

État chimique des masses d'eaux superficielles sans les molécules ubiquistes :

- Bon état
- Non atteinte du bon état
- Données insuffisantes
- Canaux
- Limite de bassin

Données issues des SDAGE des Bassins Loire-Bretagne et Seine-Normandie pour la période 2022-2027. État des lieux 2019

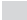





CONTRATS TERRITORIAUX

Situation au 1^{er} janvier 2025

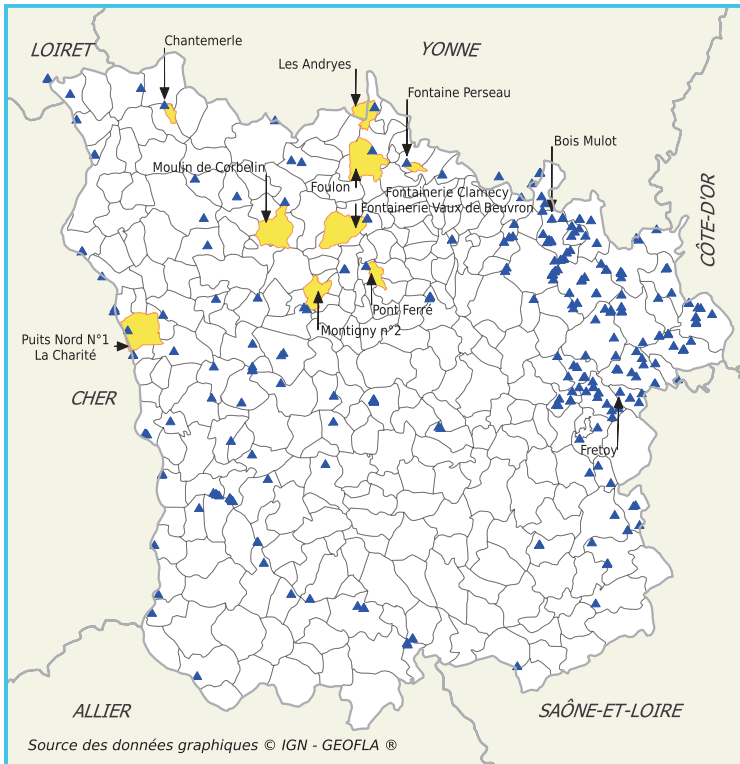
Le contrat territorial est un outil financier proposé par les Agences de l'eau dans le but de réduire les différentes sources de pollution ou de dégradation physique des milieux aquatiques. Il permet d'intégrer l'ensemble des enjeux locaux mis en avant par l'état des lieux de la directive cadre eau (DCE) et peut concerner une ou plusieurs thématiques.

Son échelle d'intervention concerne le bassin versant ou l'aire d'alimentation de captage.

Structures porteuses

-  C.C. Coeur de Loire
-  Synd. mixte Yonne Beuvron
-  C.C. Les Bertanges
-  PNR Morvan
-  Établissement public de la Loire
-  Syndicat mixte des bassins versants de l'Arroux et de la Somme






CAPTAGES


(ALIMENTATION EAU POTABLE)

Situation au 1^{er} janvier 2025

Liste des captages prioritaires

Nom	Commune
Montigny n°2	Giry
Puits nord n°1 de la Charité-sur-Loire	Mesves-sur-Loire
Les Andryes	Surgy
Fontainerie Clamecy et Fontainerie Vaux de Beuvron	Beuvron
Foulon	Clamecy
Chantemerle	Bitry
Fontaine Perseau	Dornecy
Pont Ferré	Brinon-sur-Beuvron
Moulin de Corbelin	La Chapelle-Saint-André
Bois Mulot	Saint-Martin-du-Puy
Fretoy	Lavault-de-Fretoy

 Aire d'alimentation de captage

 Points de prélèvement pour l'alimentation en eau potable publique

Source : ARS Bourgogne Franche-Comté

NITRATES

Situation au 1^{er} janvier 2025

La directive 91/676/CEE demande de mettre en place une série de mesures visant à protéger les eaux des nitrates d'origine agricole au sein des zones vulnérables.

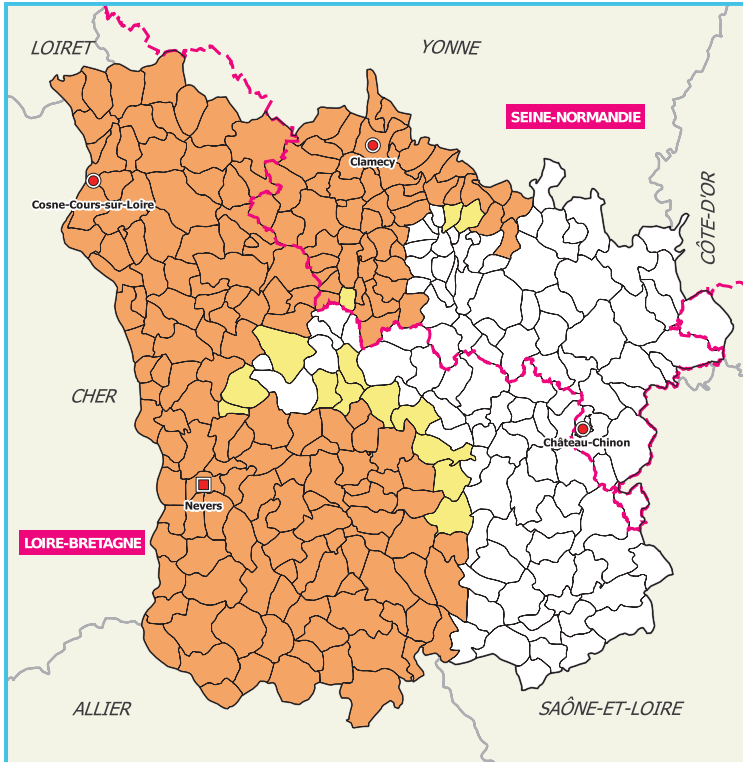
Les zones vulnérables sont définies sur la base des résultats de campagnes de surveillance via un arrêté du préfet coordonnateur de bassin.

Zones vulnérables en vigueur suite à la 7^{ème} campagne de surveillance nitrates

Commune :

- désignée totalement
- désignée partiellement
- Limite de bassin

Source : Arrêtés portant désignation des zones vulnérables dans les bassins de Loire-Bretagne (30/08/2021) et de Seine-Normandie (04/08/2021)





SÉCHERESSE ZONES DE GESTION

Situation au 1^{er} janvier 2025

Lors d'épisodes de sécheresse, la limitation de certains usages de l'eau est nécessaire pour préserver la ressource, les milieux naturels et les usages prioritaires.

Ces restrictions sont proportionnées à l'évolution de la situation hydrologique des bassins versants selon 4 niveaux : vigilance, alerte, alerte renforcée et crise.

Un arrêté préfectoral définit, par zone de gestion, le niveau de restriction à appliquer.

Zone de gestion :

Les aplats de couleur correspondent aux zones de gestion. Chacune de ces zones correspond à un bassin versant hydrologique et est rattachée à une station de mesure.

Le suivi de cette station permet de déclencher les mesures de restriction, qui s'appliquent alors à l'ensemble de la zone de gestion.

4 sites Natura 2000 Directive "Oiseaux"

- Bocage, forêt et milieux humides des Amognes et du bassin de la Machine
- Val d'Allier Bourbonnais ⁽¹⁾
- Val de Loire Nivernais
- Vallée de la Loire et de l'Allier entre Cher et Nièvre ⁽¹⁾

53 sites classés et inscrits ⁽²⁾

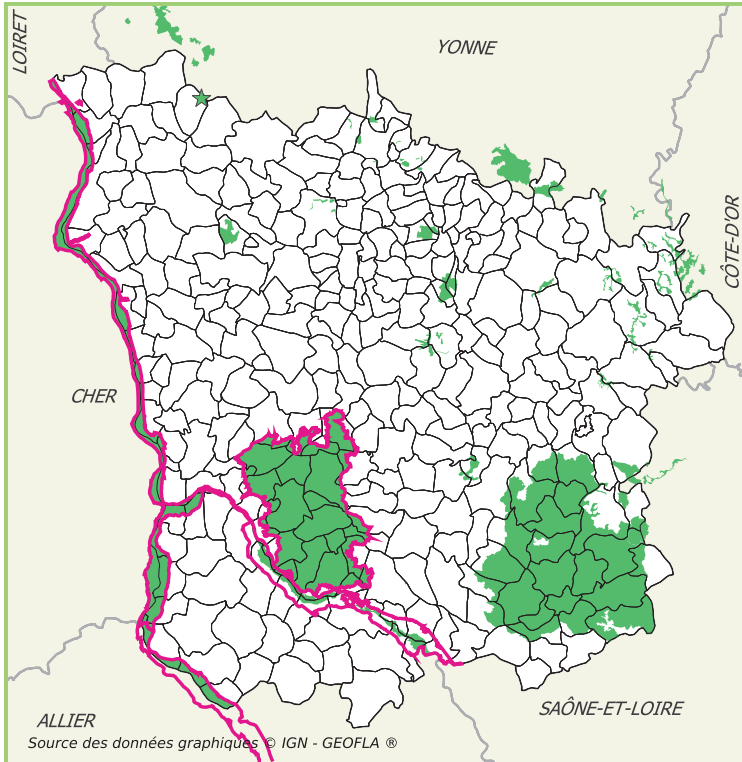
24 sites classés - 29 sites inscrits

(2) au titre de la "loi de 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque".

10 sites Natura 2000 Directive "Habitats Faune et Flore"

- Vallée de la Loire et de l'Allier entre Cher et Nièvre ⁽¹⁾
- Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan
- Cavités à chauves-souris en Bourgogne ⁽¹⁾
- Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne ⁽¹⁾
- Val de Loire Nivernais
- Complexe des étangs du Bazois
- Milieux humides, forêts, pelouses et habitats à chauves-souris du Morvan ⁽¹⁾
- Milieux humides et habitats à chauves-souris de Puisaye-Forterre
- Pelouses calcicoles et falaises des environs de Clamecy
- Bocage, forêt et milieux humides des Amognes et du bassin de la Machine

(1) Emprise sur des départements limitrophes



ALLIER

Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

SAÔNE-ET-LOIRE

NATURA 2000

Situation au 1^{er} janvier 2025

Le réseau des sites Natura 2000 a pour objectif de contribuer à la préservation de la diversité biologique sur le territoire. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage.

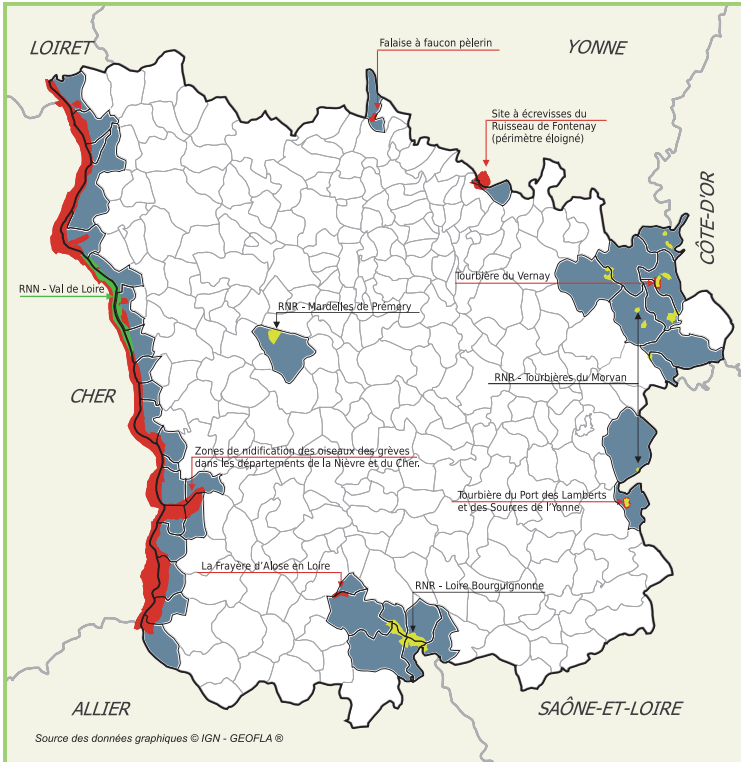
- Directive "Habitats-Faune-Flore"
 Zone spéciale de conservation
 (dont petite entité ★)
- Directive "Oiseaux"
 Zone de protection spéciale

Source : Inventaire national du patrimoine naturel

PROTECTION RÉGLEMENTAIRE

Situation au 1er janvier 2025

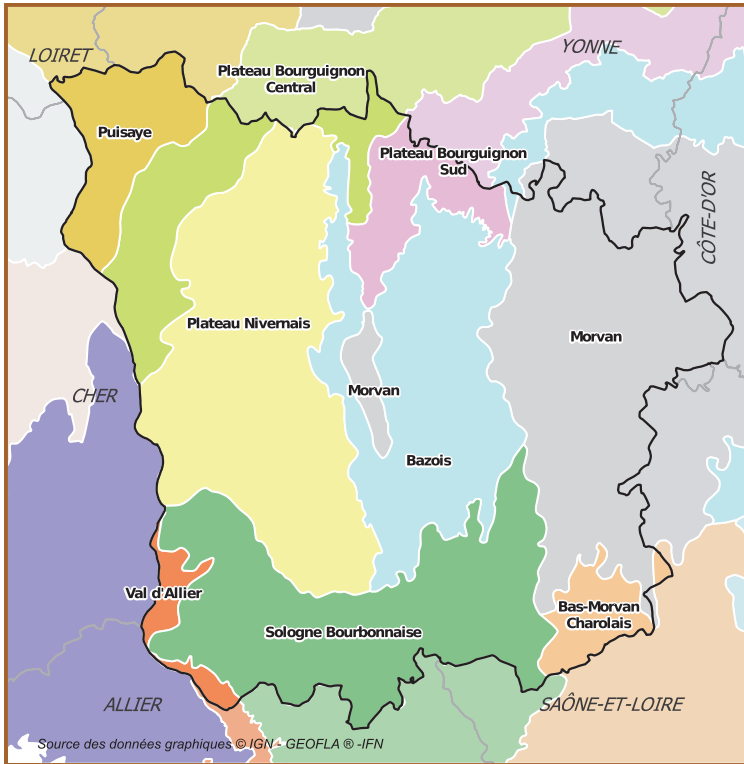
Réserves naturelles et
Arrêtés préfectoraux de
protection de biotope.



- Réserves naturelles régionales RNR (3)
- Réserve naturelle nationale RNN (1)
- Arrêtés de protection du biotope APB (6)
- Communes concernées

APB : Les sites de nidification des oiseaux étant susceptibles de changer, un APB est adopté annuellement pour identifier les zones réellement occupées par les oiseaux dans le périmètre de l'APB cadre représenté sur la carte.

Source : Inventaire national du patrimoine naturel



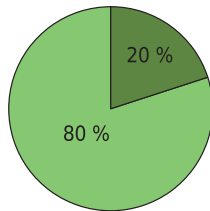
RÉGIONS FORESTIÈRES

Les régions forestières ont été définies par l'IFN* (l'Inventaire forestier national), afin d'identifier des zones homogènes du point de vue des types de forêts ou de paysages sur la base de conditions physiques dominantes (climat, sol, relief).

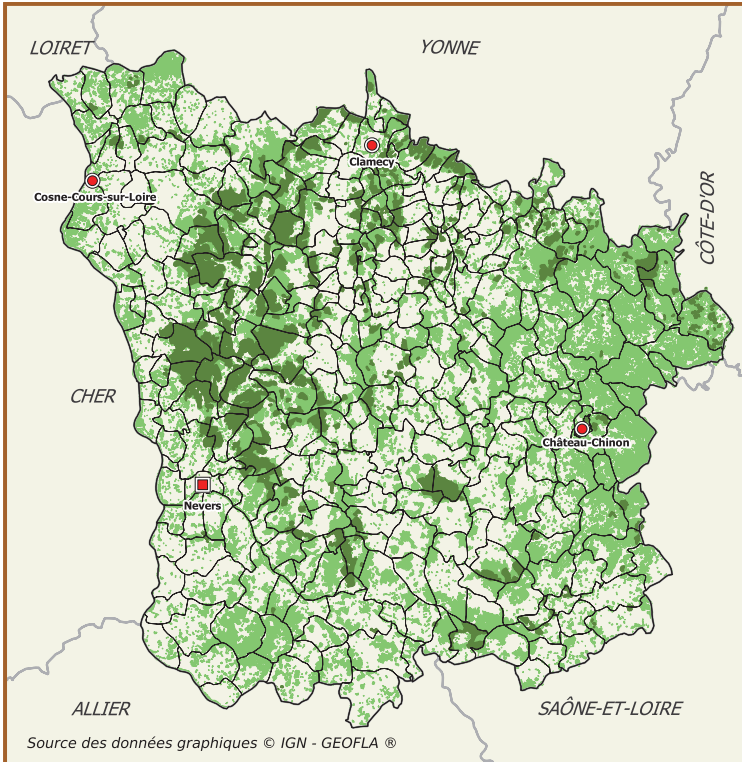
* L'IFN, créé en 1958, a fusionné en 2012 avec l'IGN (Institut géographique national) pour créer l'Institut national de l'information géographique et forestière.

FORÊTS PUBLIQUES ET PRIVÉES

Les forêts publiques sont soumises au régime forestier et gérées par l'ONF (l'Office national des forêts). Les forêts privées appartiennent à des propriétaires ou des groupements privés.



- Forêts publiques
- Forêts privées



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

Source : IGN et ONF

La surface forestière 2023

(en milliers d'hectares)	Nièvre	Région BFC	France
Surface boisée	247	1 775	17 479
<i>dont forêt publique</i>	20 %	39 %	25 %
dont forêt de production : conifères	26	177	3 113
dont forêt de production : mixtes	ns	198	1 890
dont forêt de production : feuillus	188	1 289	10 389
Non déterminé	ns	109	2 087

ns : non significatif

Source : IFN (2019-2023)

La récolte de bois 2023

(en milliers de m ³ rond) ¹	Nièvre	Région BFC	France
Bois d'œuvre	390	3 045	18 511
Bois d'industrie	119	974	10 269
Bois énergie	155	1 283	9 602

¹ m³ rond : mesuré sur écorce avant transformation

Source : Agreste

LIEUTENANTS DE LOUVETERIE

Situation au 1^{er} janvier 2025

Territoires d'intervention des lieutenants de louveterie.

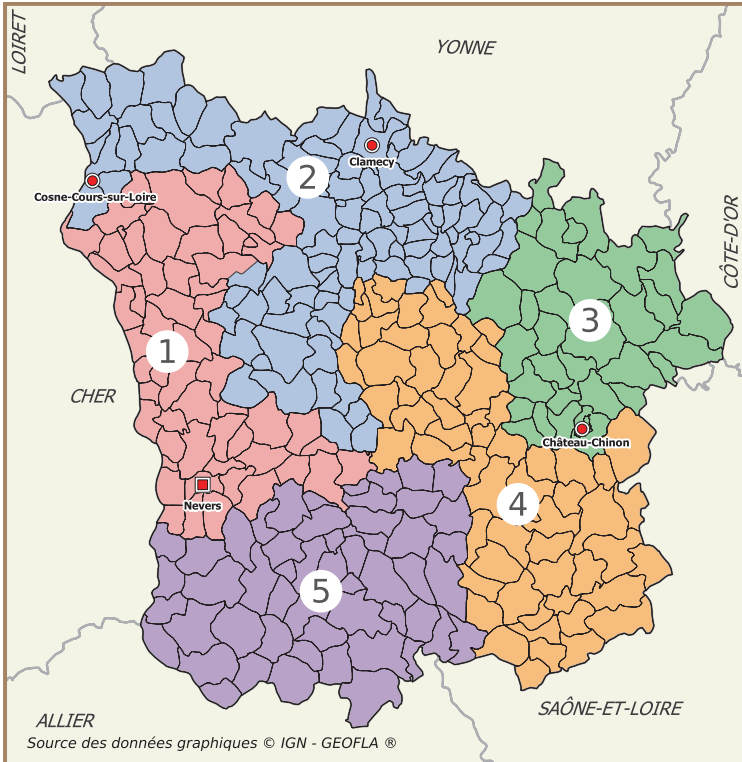
Les lieutenants de louveterie sont des conseillers techniques de l'administration sur les problèmes posés par la faune sauvage.

Assermentés, ils sont chargés de mettre en œuvre des décisions administratives de destruction (préfectorales ou municipales) pour répondre à des situations particulières et ponctuelles liées à la faune sauvage, notamment en dehors de la période d'ouverture de la chasse ou encore sur des territoires non chassés ou insuffisamment chassés.


Actuellement, 15 lieutenants de louveterie, mandatés par l'arrêté préfectoral du 26/12/2024, sont en activités sur la Nièvre.

Ils sont répartis sur 5 circonscriptions pour la période 2025-2029.

Source : Arrêté préfectoral n°58-2024-12-26-0003 du 26/12/2024 pour la période 2025-2029

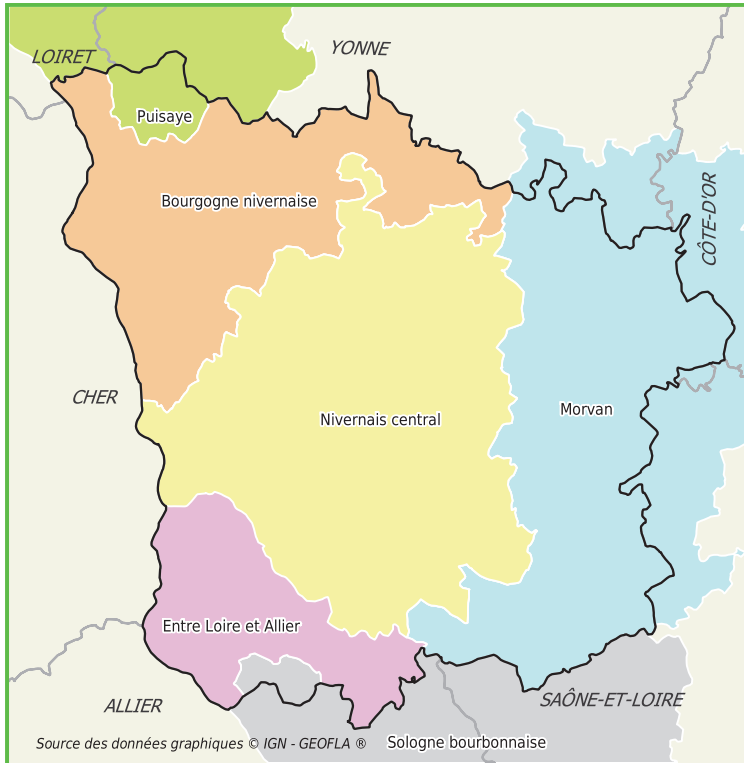


Dégâts de gibiers et prélèvements de grands gibiers

Campagne cynégétique	Dégâts de gibiers				Prélèvements		
	Surfaces cultures	Surfaces prairies		Coût total			
		Remise en état	Perte en foin		Sangliers	Cerfs	Chevreuils
2023/2024	592 ha	1 710 ha	223 ha	1 006 509 €	9 252	793	8 427
2022/2023	460 ha	2 695 ha	195 ha	1 192 412 €	7 304	729	7 302
2021/2022	642 ha	3 017 ha	nd	1 267 030 €	8 391	623	6 889
2020/2021	379 ha	3 193 ha	nd	639 571 €	7 886	545	8 917
2019/2020	746 ha	2 843 ha	nd	860 467 €	8 431	576	7 181
2018/2019	385 ha	5 301 ha	nd	1 190 830 €	7 195	549	6 688
2017/2018	411 ha	1 596 ha	nd	623 471 €	5 438	524	7 572
2016/2017	557 ha	1 911 ha	nd	682 740 €	4 445	661	7 636

nd : donnée non disponible

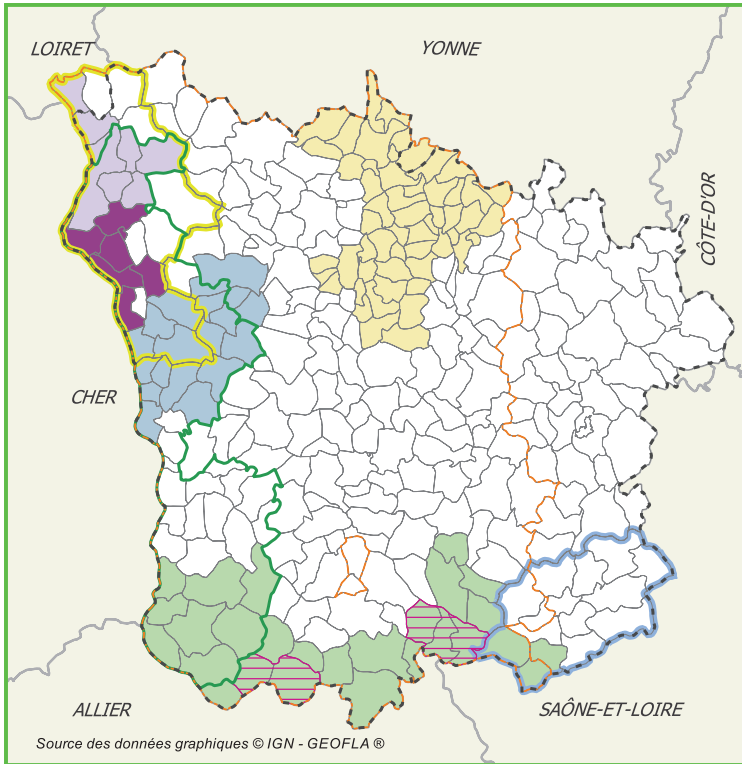
RÉGIONS AGRICOLES



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ® Sologne bourbonnaise

Les régions agricoles et petites régions agricoles ont été définies en 1946 pour mettre en évidence des zones agricoles homogènes. La petite région agricole est constituée par le croisement du département et de la région agricole.

Source : INSEE







Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®







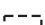
AOP ET IGP

Situation au 1^{er} janvier 2025

AOP (Appellation d'origine protégée)

-  Chavignol
-  Boeuf de Charolles
-  Vin du côteau du Giennois
-  Vin de Pouilly-sur-Loire et Pouilly-Fumé ou blanc fumé de Pouilly

IGP (Indication Géographique Protégée)

-  Volailles du Berry
-  Porc d'Auvergne
-  Vin côte de la Charité
-  Vin côteau de Tannay
-  Volailles d'Auvergne, Boeuf Charolais du Bourbonnais et Agneau du Bourbonnais
-  Moutarde de Bourgogne (culture des graines)
-  Charolais de Bourgogne

Sur l'ensemble du département :

- Moutarde de Bourgogne - stockage graines et production pâte de moutarde,
- Volailles de Bourgogne
- Vin du val de Loire






Source : INAO

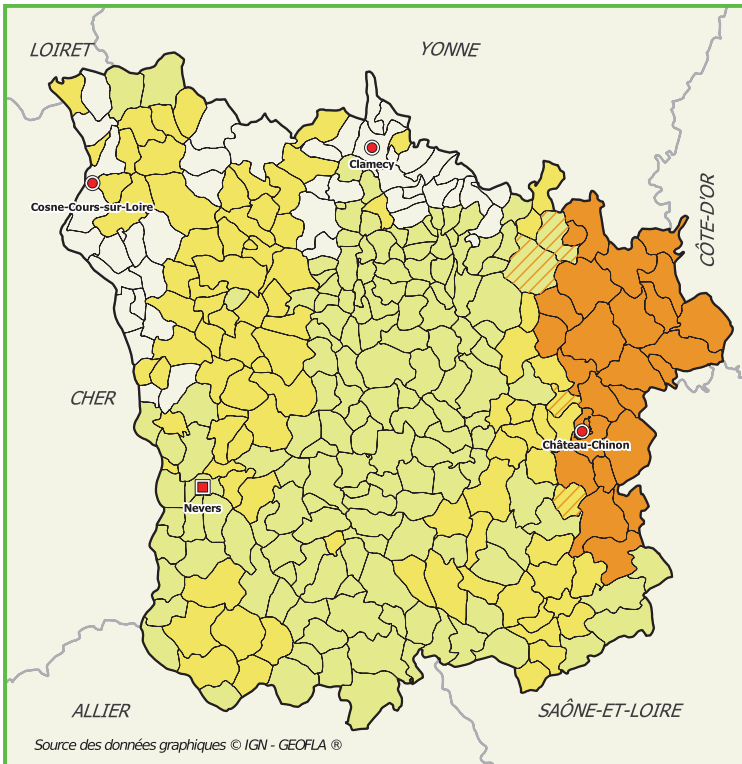
ZONES DÉFAVORISÉES (DONT ZONES DE MONTAGNE)

Situation au 1^{er} janvier 2025

Les zones agricoles défavorisées comprennent :

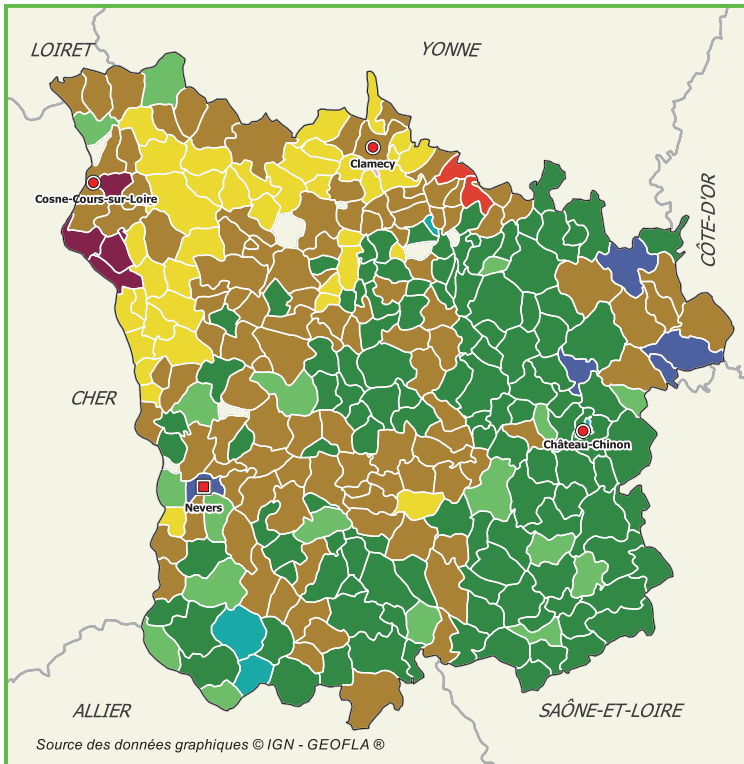
- les zones de montagne,
- les zones soumises à des contraintes naturelles importantes (ZSCN),
- les zones soumises à des contraintes spécifiques (ZSCS).

-  Zonage de montagne
-  ZSCN
-  Zonage montagne (classé partiellement) et ZSCS
-  Zonage montagne (classé partiellement) et ZSCN
-  ZSCS



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

Source : arrêtés du 27 mars 2019 portant délimitation des zones agricoles défavorisées (entrant en vigueur le 31/03/2019)



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

OTEX

OTEX : Orientation technico-économique des exploitations agricoles à l'échelle communale.

L'OTEX est un indicateur de spécialisation économique des exploitations agricoles découlant d'un calcul lié aux revenus attachés à chaque production agricole dans chaque exploitation.

Orientation technico-économique calculée à la commune

- Bovins mixtes
- Bovins viandes
- Grandes cultures
- Maraichage - Horticulture
- Granivores
- Autres herbivores
- Polycultures - polyélevages
- Porcins
- Vignes
- Sans siège d'exploitation

Les données sont localisées à la commune où se situe le lieu principal de production de chaque exploitation.

Source : Recensement agricole 2020

Les superficies (en ha)

	Nièvre		Bourgogne Franche-Comté		France	
SAU ¹	372 229	54,16 %	2 468 721	51,37 %	28 400 223	51,72 %
<i>dont</i>						
<i>Terres arables</i> ²	165 226	24,04 %	1 244 013	25,88 %	16 899 246	30,78 %
<i>STH</i> ³	195 800	28,49 %	1 130 730	23,53 %	8 713 982	15,87 %
<i>Vignes</i>	1 622	0,24 %	36 471	0,76 %	788 368	1,44 %
Surfaces boisées	262 151	38,14 %	1 890 183	39,33 %	18 405 463	33,52 %
Autres	52 900	7,70 %	447 174	9,30 %	8 103 051	14,76 %
Superficie totale	687 280	100,00 %	4 806 078	100,00 %	54 908 737	100,00 %

Source : Mémento de la statistique agricole 2024

(1) **SAU** : surface agricole utilisée

(2) **Terre arable** : terre qui peut être labourée et cultivée

(3) **STH** : surface toujours en herbe, y compris hors exploitations agricoles

LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Évolution du nombre d'exploitations

(exploitations)	Nièvre	Région BFC	France
1970	9 894	93 607	1 587 639
1979	7 748	71 850	1 262 669
1988	6 418	57 650	1 016 755
2000	4 386	39 313	663 807
2010	3 476	30 068	489 977
2020	2 748	23 662	389 779

Source : Recensement agricole 2020

Exploitations selon la SAU

(nb. exploitations / part des expl.)	Nièvre		Région BFC		France	
moins de 20 ha	580	21,1 %	31,0 %	37,5 %		
de 20 ha à 50 ha	229	8,3 %	9,1 %	16,4 %		
de 50 ha à 100 ha	395	14,4 %	16,8 %	19,8 %		
de 100 ha à 200 ha	894	32,5 %	27,6 %	18,8 %		
de 100 ha à 200 ha	650	23,7 %	15,5 %	6,9 %		
SAU Moyenne	158 ha		119 ha		86 ha	

Source : Recensement agricole 2020

Production brute standard (PBS) 2020

(exploitations)	Nièvre	Région BFC	France
PBS en K€	156,7	193,2	156,6
Évolution 2010-2020	+ 19,5 %	+ 24,0 %	+ 16,9 %

Source : Recensement agricole 2020

Les surfaces agricoles et les cheptels déclarés au recensement agricole sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de leur production brute standard (PBS). Cette PBS est une production potentielle de chacune des exploitations, calculée selon les prix et rendements d'une année donnée.

Âge du chef d'exploitation

(nb. exploitations / part des expl.)	Nièvre		Région BFC		France	
Moins de 40 ans	562	20,5 %	22,1 %	19,9 %		
De 40 à 49 ans	596	21,7 %	22,7 %	21,5 %		
De 50 à 59 ans	929	33,8 %	33,0 %	33,2 %		
60 ans ou plus	661	24,1 %	23,7 %	25,4 %		

Source : Recensement agricole 2020

SAU : la surface agricole utilisée est la surface des terres dédiées à une activité agricole.

LES PRODUCTIONS ANIMALES (2023)

63

AGRICULTURE

Cheptel

En nombre de têtes	Nièvre		Bourgogne-Franche-Comté		France	
	SAA 2023	SAA 2013	SAA 2023	SAA 2013	SAA 2023	SAA 2013
Bovins	326 494	365 856	1 812 939	1 964 453	16 804 943	19 095 587
<i>dont vaches laitières</i>	2 979	4 097	250 048	261 806	3 166 826	3 697 131
Porcins	14 210	15 689	220 570	240 579	12 004 360	13 561 658
Ovins	55 900	77 113	265 600	301 479	6 587 689	7 259 705
Caprins	6 950	7 518	45 100	45 100	1 350 576	1 295 770
Volailles (en milliers)	nd	nd	7 812	8 268	270 900	319 948
<i>dont poules pondeuses pour œufs</i>	nd	nd	962	823	56 930	52 189
Nombre de ruches	nd	nd	93 100	56 846	1 213 261	742 217

Production

	Nièvre	Bourgogne-Franche-Comté	France
Animaux engraisés pour l'abattage (sortie des élevages)			
Bovins (en TEC)	11 427	98 812	1 266 557
Porcins (en TEC)	2 540	38 026	2 080 095
Ovins (en TEC)	1 256	5 982	111 760
Volailles (en TEC)	nd	67 138	1 597 504
Livraisons de lait			
Lait de vache (en milliers de litres)	16 876	1 604 801	23 301 114
Lait de chèvre (en milliers de litres)	3 049	18 838	709 144
Lait de brebis (en milliers de litres)	34	631	328 356

SAA : Statistique Agricole Annuelle
TEC : Tonne Équivalent Carcasse

nd : donnée non disponible

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle - SSP/ Ministère en charge de l'agriculture
 Données arrêtées au 22/10/2024. Données 2023 définitives.

LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES (2023)

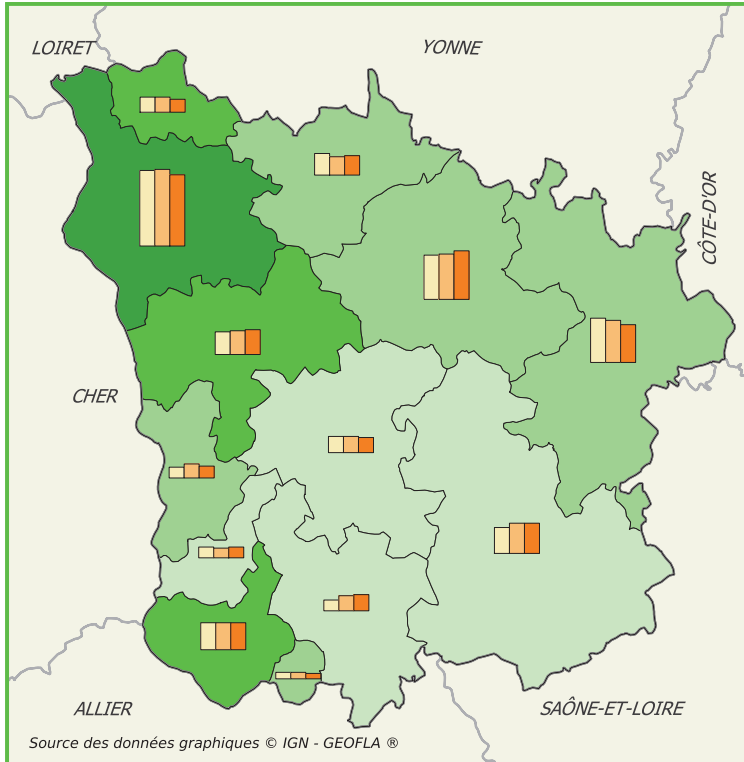
les productions végétales

	Surface en ha			Rendement (quintal/ha)		
	Nièvre	Bourgogne-Franche-Comté	France	Nièvre	Bourgogne-Franche-Comté	France
Céréales	93 130	701 880	8 819 421	60	62	74
Oléagineux	32 200	239 830	2 371 670	26	28	29
Protéagineux	2 820	25 637	353 692	20	20	28
<i>dont lentilles (y compris semences)</i>	320	3 665	27 755	9	9	12
Total prairies	226 300	1 347 030	12 823 514	37	49	55
<i>dont surface toujours en herbe</i>	201 200	1 173 430	10 444 023	36	46	51
Pommes de terre	50	790	204 008	330	402	422
Fruits	209	2 017	219 219	71	73	142

La production de vin (en hectolitres)

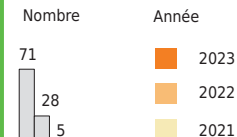
	Nièvre	Bourgogne-Franche-Comté	France
Vins blancs	96 953	1 598 577	26 650 424
<i>dont AOP</i>	90 719	1 501 104	8 535 609
Vins rouges ou rosés	4 488	638 212	20 649 990
<i>dont AOP</i>	271	60 859	10 824 296

AGRICULTURE BIOLOGIQUE



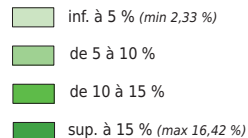
Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

Nombre de producteurs *



* producteurs (y compris les producteurs ayant une autre activité : transformation à la ferme, magasin de producteurs...) ayant leur siège social dans les communes du département par EPCI.

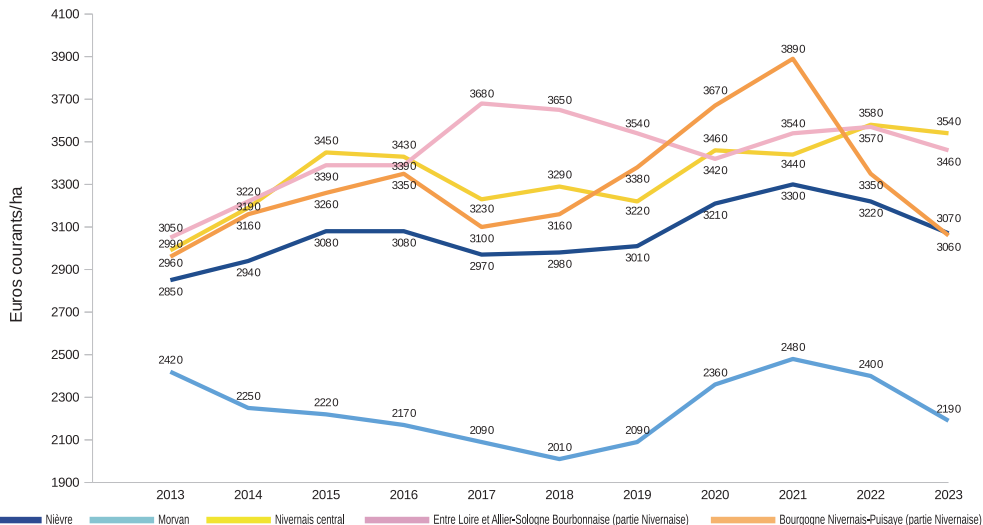
Part de la surface déclarée en agriculture biologique rapportée à la surface totale déclarée à la PAC en 2023



Source : agence Bio et RPG IGN 2024

VALEURS VÉNALES DES TERRES AGRICOLES

Prix des terres et prés libres de plus de 70 ares par région agricole



L'observatoire du marché foncier rural établi par les Safer s'appuie sur l'ensemble des notifications de projets de vente que les notaires sont tenus d'adresser aux Safer en vertu du code rural. Les prix indiqués, à l'exception des vignes, sont calculés sur la base des valeurs de transactions et reflètent la valeur du marché.

MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

Avec la nouvelle PAC 2023-2027, le catalogue des MAEC a été révisé.
Trois types de MAEC peuvent être proposées selon les territoires :

Des **MAEC systèmes** : ces mesures sont souscrites sur au moins 90% des surfaces éligibles sur 5 ans. Trois mesures différentes sont proposées sur différents territoires :

- MAEC Systèmes herbagers et pastoraux (PRA2),
- MAEC Autonomie fourragère pour élevages d'herbivores (HBV 1,2 ou 3),
- MAEC Eau adaptée aux zones intermédiaires (ZIGC ou ZIPE).

Des **MAEC localisées** : ces mesures sont souscrites à la parcelle pour une durée de 5 ans. L'exploitant s'engage à respecter les exigences du cahier des charges sur les parcelles engagées. Ces MAEC sont accessibles sur des territoires bien spécifiques : zones Natura 2000, Parcs national et régional, certains captages ...

Des **MAEC linéaires** : ces mesures sont souscrites à l'élément linéaire (exemple : une haie) pour 5 ans.

Il faut contacter directement l'opérateur pour connaître les spécificités des cahiers des charges.

MAEC contractualisées en 2024 par territoire et type de MAEC

Territoires		Mesures systèmes	Mesures localisées	Mesures linéaires
Chambre Agri 58		127	0	0
Parc Naturel Régional du Morvan		125	104	98
VLID (Val de Loire Nivernais)		1	98	0
VLOA (Vallée de la Loire et de l'Allier)		4	38	0
IBFC (Zones Intermédiaires de Bourgogne-Franche-Comté)		12	0	0
Amognes		1	14	19
TOTAL		270	254	117
Autres territoires	Saône-et-Loire	1	3	0
	Cher	1	2	0
Mesure Monogastrique		0	8	0

Source : ISIS DDT 58

DONNÉES ÉCONOMIQUES

Aides payées aux exploitations au titre de la campagne 2023

	Nièvre		Bourgogne-Franche-Comté	
	Nombre de bénéficiaires	Montant en k€	Nombre de bénéficiaires	Montant en k€
1 ^{er} pilier : aides				
. aides découplées	2 152	71 936	16 622	489 618
<i>dont paiement de base</i>	2 152	40 687	16 622	271 279
<i>dont paiement éco-régime</i>	2 097	24 165	16 020	159 764
. aides couplées animales	1 565	17 862	10 670	85 619
. aides couplées végétales	891	1 757	6 865	16 155
2 ^e pilier : ICHN (Indemnités Compensatoires d'Handicap Naturel)	1 339	14 233	9 533	113 597

Source : Agreste - compte de l'agriculture 2023 (provisoire)

Résultats départementaux 2023
 Montants hors subvention, en millions d'euros

	Nièvre	Bourgogne-Franche-Comté	France Métropolitaine
Production végétales	311	4 076	52 741
Production animales	263	2 400	34 162
Production de services	41	288	6 803
Production des jardins familiaux*	8	106	1 658
Productions totales	624	6 871	95 363

Source : ASP (Agence de Services et de Paiement) - Bilan des paiements au 30 juin 2024

* depuis 2023, intégration de la valeur de la production des jardins familiaux






PAT

Projets alimentaires territoriaux






Situation au 1^{er} janvier 2025

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens...).

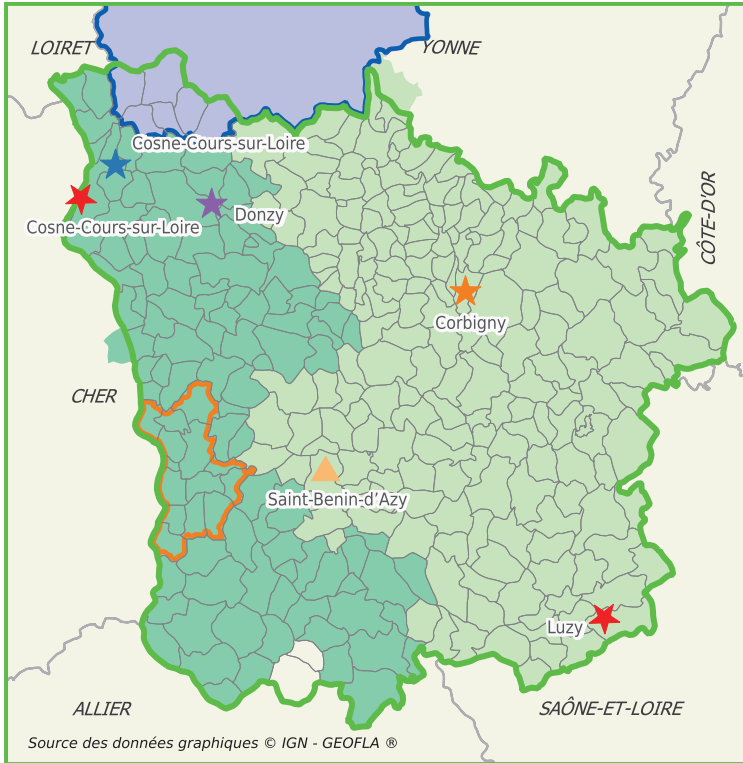
• **Projet porté par :**

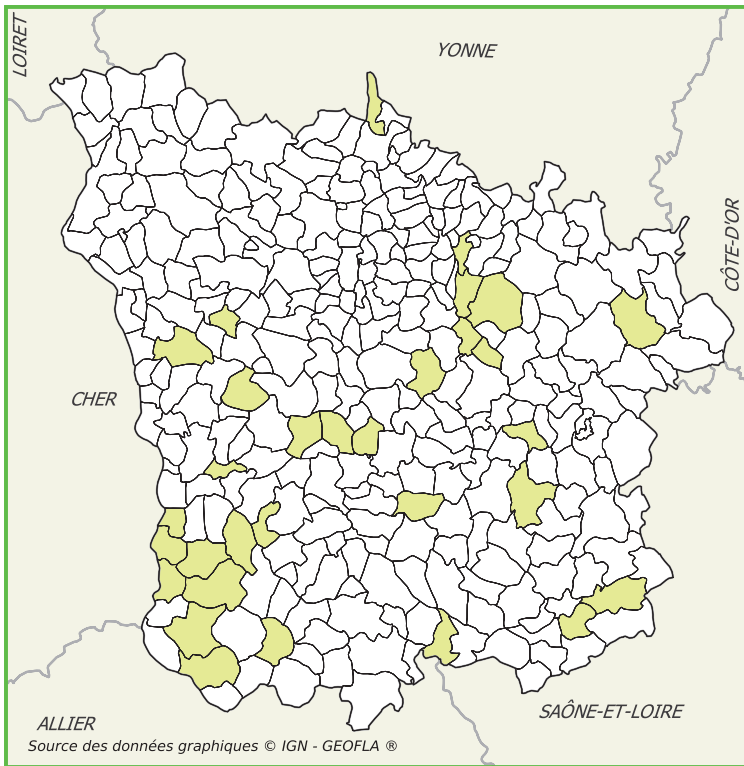
-  La CC Puisaye Forterre
-  Le Conseil départemental
-  L'Agglomération de Nevers
-  Le PETR Nivernais Morvan
-  Le PETR Val de Loire Nivernais

• **Principaux abattoirs :**

-  Abattoir multi-espèces
-  Abattoir multi-espèces (reprise en cours)
-  Abattoir volailles
-  Abattoir palmipèdes gras
-  Atelier de découpe et transformation collectif et de vente

Source : DDT de la Nièvre





PRÉDATION LUPINE EN 2024

Situation au 31 décembre 2024

Durant l'année 2024, **60** attaques sur des animaux d'élevage dont la responsabilité du loup est non écartée (LNE) ont été recensées.

Ces attaques ont été localisées sur **32** communes.

 Commune ayant eu une attaque LNE

Que faire en cas d'attaque ?

Toute attaque dont la responsabilité lupine est suspectée fait l'objet d'un constat de dommages.

L'éleveur ayant subi des dommages doit contacter l'OFB (03 86 30 68 38) ou la Préfecture (03 86 60 70 80).

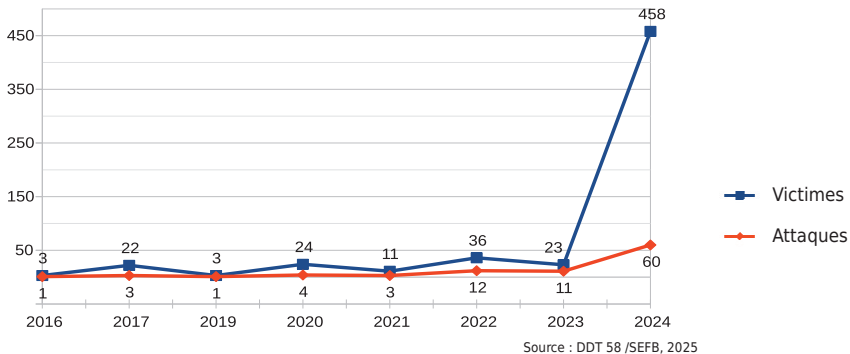
Un agent habilité de l'OFB se déplace chez l'éleveur afin de réaliser le constat.

La DDT s'occupe ensuite de l'instruction du dossier d'indemnisation.

ATTAQUES DE LOUP NON ÉCARTÉ (LNE)

Bilan des attaques et victimes LNE

Depuis 2016, **110** communes ont fait l'objet d'attaques pour lesquelles la responsabilité du loup est non écartée (LNE). L'année 2024 constitue une année record. Avec **6 fois plus d'attaques conduisant à 20 fois plus de victimes** par rapport à 2023.



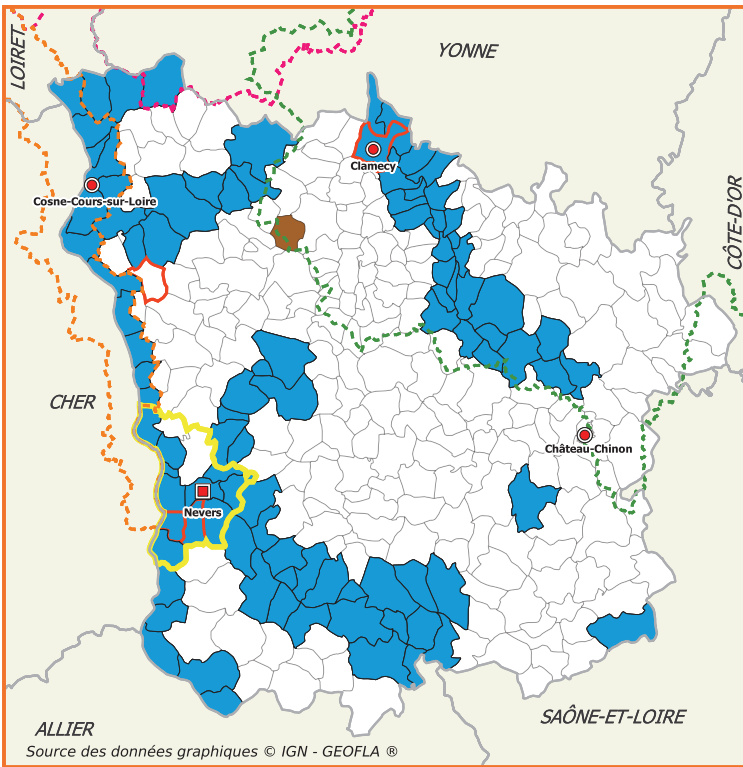
Bilan des aides et indemnisations LNE

L'État apporte une aide financière à l'acquisition de différents moyens de protection aux éleveurs : filets de protection et clôtures électrifiées, chiens de protection de troupeaux, accompagnement technique.

Entre 2020 et 2024, **76 000 €** ont été consacrés aux aides à la protection des troupeaux.

Sur l'année 2024, **8 dossiers d'aide** à la protection ont été déposés pour une somme de 26 000 € dans la Nièvre.

Sur la période 2016 à 2024, **95 000 €** ont été versés au titre des indemnisations des dommages.



ALLIER

Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®








SAÔNE-ET-LOIRE

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES

Situation au 1^{er} janvier 2025

Plan de prévention des risques naturels (PPRN), inondations (PPRI) et technologiques (PPRT) avec les contours des programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) et de la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI).

Communes concernées par un PPR




-  PPRi approuvés
-  PPRN Cavités souterraines approuvés
-  PPRt approuvés
-  SLGR/PAPI du territoire de Nevers
-  PAPI des vals de Loire
-  Programme d'études préalables au PAPI Yonne
-  PAPI d'intention du Loing

DISPOSITIF VIGILANCE CRUES






Carte des tronçons des cours d'eau surveillés qui bénéficient d'une couleur de vigilance sur la carte nationale de risque de crue.

Stations disponibles sur le site Vigicrues avec accès aux hauteurs d'eau observées et aux prévisions pour les stations de prévision et de référence.

Stations Vigicrues

-  Stations de référence
-  Stations de prévision
-  Stations d'observation

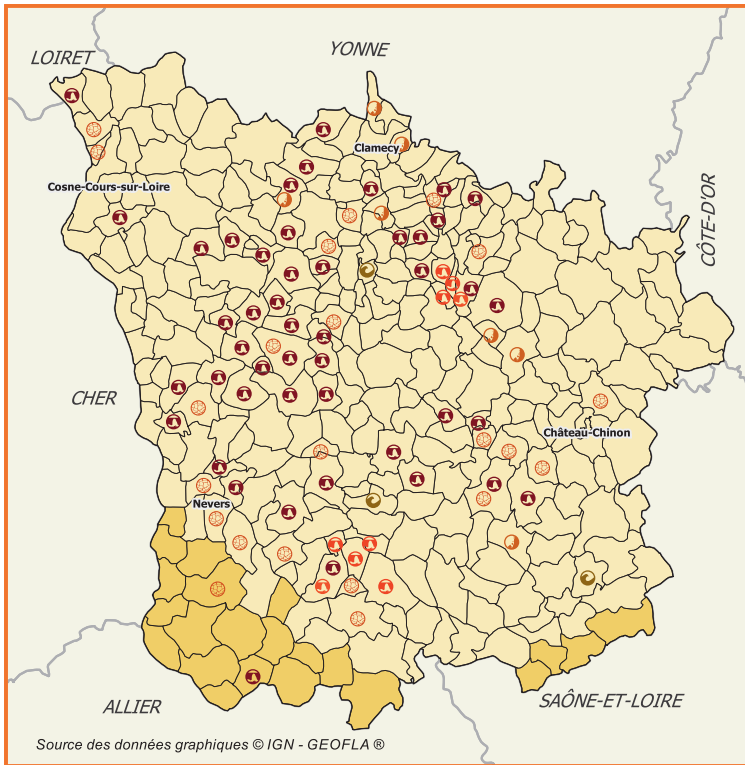
Réseau surveillé

-  Allier à l'aval de la Sioule
-  Aron
-  Loire giennoise
-  Loire nivernaise
-  Yonne amont



Aplat de carte : bassins versants et cours d'eau (page 39)





Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®



RISQUES SISMIQUES

ET MOUVEMENTS DE TERRAIN






L'article R563-4 du code de l'environnement divise le territoire français en 5 zones en fonction des aléas de très faible (Zone de sismicité 1) à fort (Zone de sismicité 5).

Le Document départemental des risques majeurs (DDRM) de la Nièvre, dont la vocation essentielle est de promouvoir et développer auprès de la population une culture du risque, répertorie par commune les risques présents dont ceux liés aux mouvements de terrains.

Aléas sismiques

-  Zone de sismicité 1 (aléas très faible)
-  Zone de sismicité 2 (aléas faible)

Commune concernée par un risque lié à un mouvement de terrain

-  Travaux miniers
-  Effondrement de cavités souterraines
-  Eboulements et chutes de blocs
-  Glissements de terrain
-  Coulées de boues

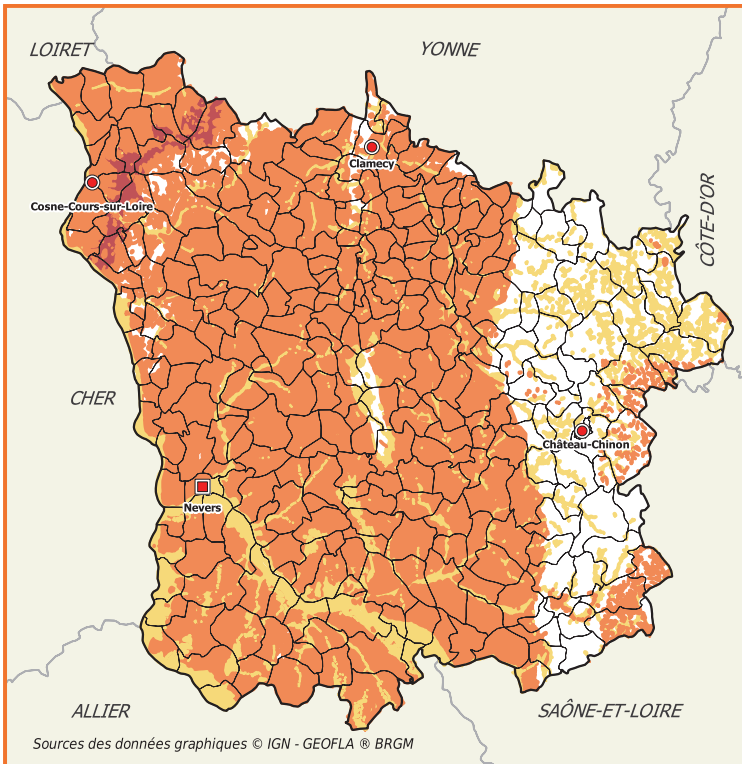
Source : Décret 2010-1254
Arrêté préfectoral du 9/12/2019

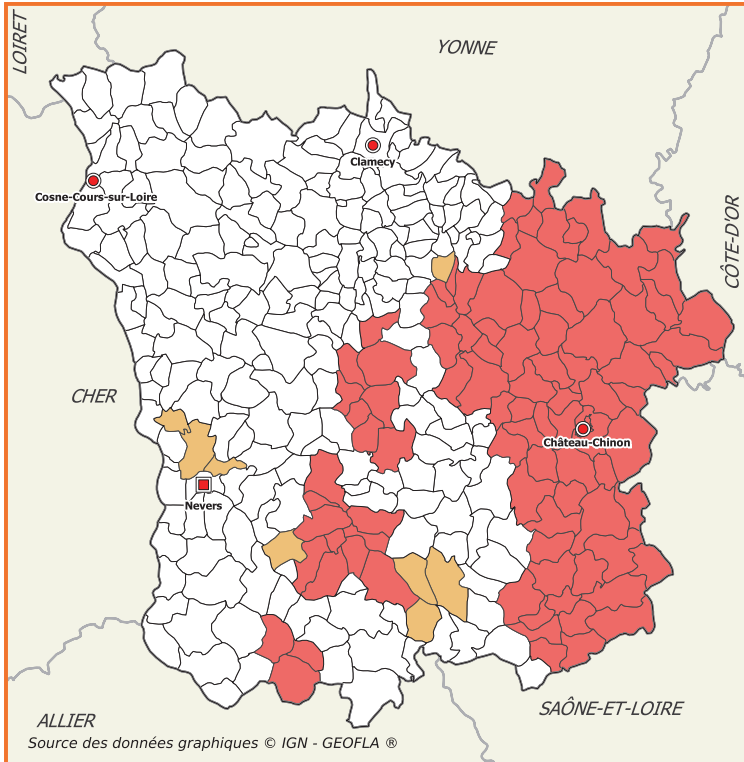
RETRAIT - GONFLEMENT DES ARGILES

Lors des sécheresses le retrait-gonflement des argiles peut impacter la stabilité d'un bâtiment :

- Zone d'aléa fort : la probabilité de survenance d'un sinistre et l'intensité des phénomènes attendus sont fortes ;
- Zone d'aléa faible : la survenance de sinistres est possible en cas de sécheresse importante, mais ces désordres seront limités ;
- Zone d'aléa moyen : ce sont des zones intermédiaires entre les deux situations extrêmes ;
- Zone d'aléa a priori nul : absence d'argiles en surface.

- Aléa a priori nul
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort





ALLIER

Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

POTENTIEL RADON

Le radon est un gaz radioactif naturellement présent dans le sol. Sa concentration dans les bâtiments est très variable et peut impacter la santé humaine :

- Zone d'aléa faible :
Potentiel d'émission de radon faible,
- Zone d'aléa moyen :
Potentiel d'émission de radon faible mais présentant des facteurs géologiques particuliers qui peuvent faciliter le transfert du radon,
- Zone d'aléa fort :
Potentiel d'émission de radon significatif.
Des mesures d'évaluation et de prévention de l'exposition à ce gaz doivent être prises.

Source : Arrêté délimitant les zones à potentiel radon du 30/06/2018 - BRGM juin 2019

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Le DDRM (Document départemental des risques majeurs) de la Nièvre, dont la vocation essentielle est de promouvoir et développer auprès de la population une culture du risque, répertorie par commune les risques présents dont ceux liés aux mouvements de terrains.

Risques industriels

- ★ SEVESO seuil haut
- ★ SEVESO seuil bas

Risques nucléaires

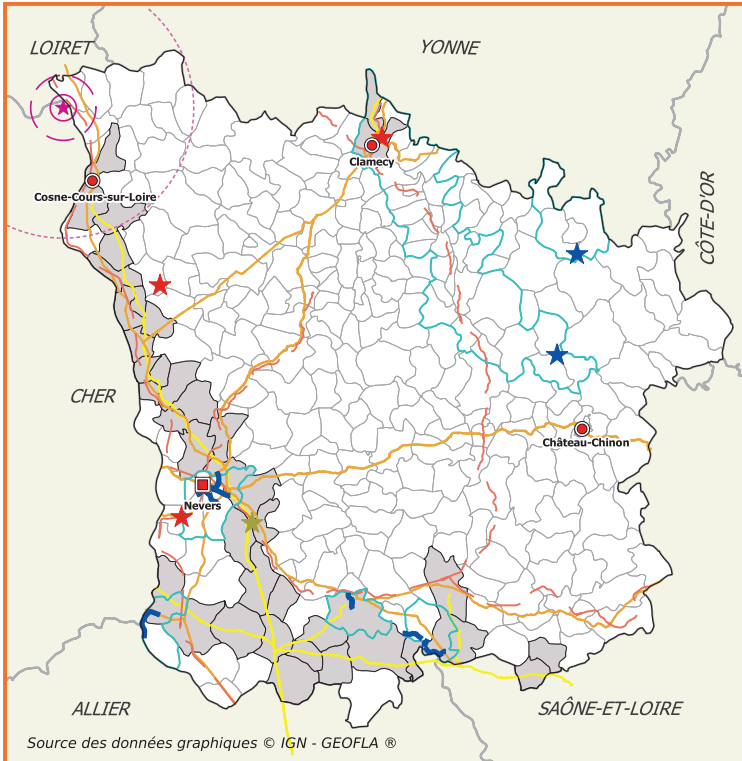
- ★ Centrale nucléaire
- Périumètre rapproché (Ø 2 km)
- - Petit périmètre (Ø 5 km)
- - - Grand périmètre (Ø 20 km)

Risques inondations

- ★ Barrage
- Digue
- Commune concernée par le risque de rupture

Risques liés au transport de matières dangereuses

- Principales voies routières concernées
- - Voie ferroviaire concernée
- Commune concernée par une conduite souterraine de gaz naturel



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

Source : Arrêté préfectoral du 9/12/2019

LOGEMENTS ET OCCUPANTS

Nombre de logements et occupants au 1^{er} janvier 2021

	Nièvre			Région BFC		France (hors Mayotte)	
	nb. de lgt.	part du parc	Δ2015-2021	part du parc	Δ2015-2021	part du parc	Δ2015-2021
Résidences principales (nombre de ménages)	100 574	71,1 %	- 1,2 %	82,4 %	+ 2,7 %	82,2 %	+ 5,2 %
Résidences secondaires et logements occasionnels	21 259	15,0 %	+ 0,3 %	7,5 %	+ 2,5 %	9,7 %	+ 8,2 %
Logements vacants	19 548	13,8 %	+ 6,0 %	10,1 %	+ 7,5 %	8,1 %	+ 6,5 %
Total	141 381		+ 0,0 %		+ 3,1 %		+ 5,6 %

Source : Insee recensement de la population 2025

Parc des résidences principales au 1^{er} janvier 2021

	Part par période d'achèvement (RP construites avant 2021)			Part par typologie		Part par statut d'occupation		
	avant 1946	de 1946 à 1990	après 1990	maisons individ.	appartements	propriétaires	locataires	(dont locatif social)
Nièvre	39,0 %	45,8 %	14,7 %	78,1 %	21,2 %	48,3 %	21,1 %	(7,1 %)
Région BFC	26,6 %	47,4 %	24,9 %	64,0 %	35,2 %	52,3 %	28,4 %	(10,0 %)
France	20,1 %	48,6 %	29,7 %	55,0 %	44,0 %	47,3 %	33,1 %	(12,0 %)

Source : Insee recensement de la population 2025

Revenus des ménages en fonction des plafonds PLUS au 1^{er} janvier 2017

Part des ménages	Nièvre	Région BFC	France
Revenus inférieurs à 60 % du plafond PLUS	25,50 %	21,50 %	22,90 %
Revenus de 60 % à 100 % du plafond PLUS	50,90 %	48,50 %	45,70 %
Revenus supérieurs à 100 % du plafond PLUS	23,60 %	30,00 %	31,50 %

Ménages : occupants d'un même logement avec ou sans lien de parenté

PLUS : Prêt locatif à usage social

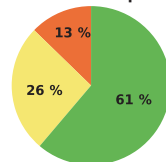
Source : Filocom 2025

TYPLOGIE DES LOGEMENTS

Situation au 31 décembre 2024

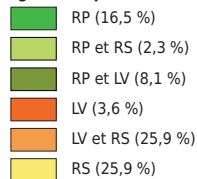
Indicateur de typologie prépondérante d'occupation du parc de logements par commune comparé à la moyenne du parc nivernais.

Typologie dominante de logements sur le département

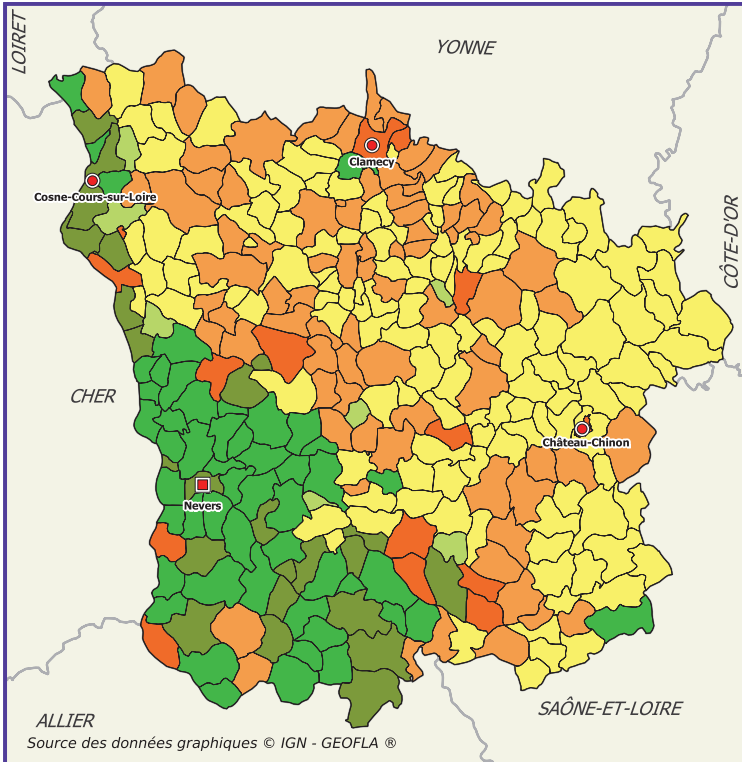


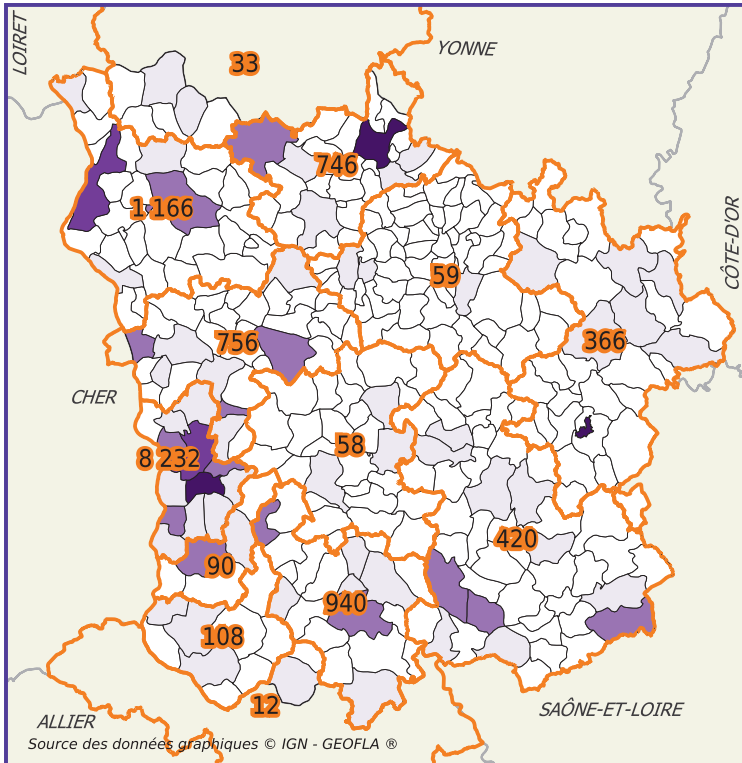
- RP : Résidence principale
taux moyen Nièvre : 61,2%
- RS : Résidence secondaire
taux moyen Nièvre : 26,1%
- LV : Logement vacant
taux moyen Nièvre : 12,7%

Typologie dominante de logements par commune



Source : Insee RP 2022
(exploitation principale)





Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

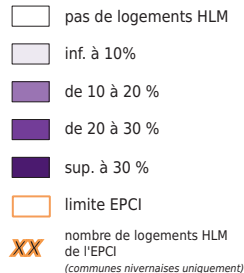
LOGEMENTS HLM

Situation au 31 décembre 2024

HLM : habitation à loyer modéré

Répartition des 12 986 logements locatifs conventionnés du parc social public de la Nièvre.

Part des logements HLM dans les résidences principales



Source : RPLS 2022 et INSEE RP 2022

Quartiers prioritaires 2024

Quartiers prioritaires d'intérêt Régional

Ville	Quartier	Population	Taux de pauvreté	Revenu disponible* (€)
Nevers	Le Banlay	1 715	55 %	13 360

Autres quartiers prioritaires

Ville	Quartier	Population	Taux de pauvreté	Revenu disponible* (€)
Nevers	Grande Pâture – Les Montôts	1 598	59 %	12 910
Nevers	Bords de Loire-Courlis-La Baratte	2 491	55 %	13 410
Cosne-Cours-sur-Loire	Saint-Laurent	1 060	51 %	13 800

Le seuil de pauvreté est fixé à 60% du niveau de vie médian
Taux de pauvreté 2021 : France métro : 14% - Nièvre : 16%

* médiane du revenu annuel 2021 disponible par unité de consommation
médiane France métro : 23 080 € - Nièvre : 21 380 €

Les quartiers prioritaires peuvent bénéficier d'avantages spécifiques dans le cadre du contrat de ville : crédit de la politique de la ville (ANRU), mobilisation renforcée et adaptée du droit commun, fléchage des fonds européens gérés par la région dans le cadre des crédits européens, avantages fiscaux tel l'abattement de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties).

Dans la Nièvre, aucun quartier n'a été retenu d'intérêt national.

OPÉRATIONS FINANÇÉES ENTRE 2020 ET 2024

Parc privé (ANAH)

<i>en nombre de dossiers engagés</i>	2020	2021	2022	2023	2024
Propriétaires occupants	420	398	350	303	434
dont MaPrimeRénov' Parcours accompagné	317	278	204	161	228
MaPrimeRénov' Copropriété	10	0	0	0	0
Propriétaires bailleurs	8	4	5	6	3
MaPrimeRénov' parcours par geste	384	2612	3216	2545	1198

Parc social (hors ANRU)

<i>en nombre</i>	2020	2021	2022	2023	2024
Logements financés en PLUS, PLAI et PLS	79	41	117	29	24
Places financées en PLS foyers	0	0	53	0	73
Démolitions autorisées	513	96	132	52	30

Source : DDT 58

PLAI : Prêt locatif aidé d'intégration aide au financement des logements sociaux réservés aux ménages en situation de précarité dont les revenus sont inférieurs à 60 % du plafond PLUS

PLUS : Prêt locatif à usage social aide au financement des logements sociaux conventionnés "classiques"

PLS : Prêt locatif social aide au financement des logements dits "intérmédiaires" accessibles aux ménages dont les revenus sont inférieurs à 130 % du plafond PLUS

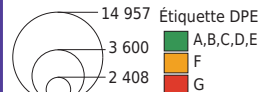
BILAN DPE

Situation au 1^{er} janvier 2025

Le DPE (Diagnostic de performance énergétique), effectué par un diagnostiqueur agréé, évalue la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre d'un logement. Il est obligatoire à l'occasion d'une vente, d'une location et pour les bâtiments neufs.

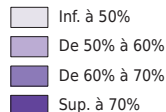
Depuis 2025, les logements classés G sont interdits à la location. Cette interdiction s'étendra en 2028 aux logements classés F puis en 2034 aux logements classés E.

Nombre de DPE réalisés entre le 01/07/2021 et le 31/12/2024

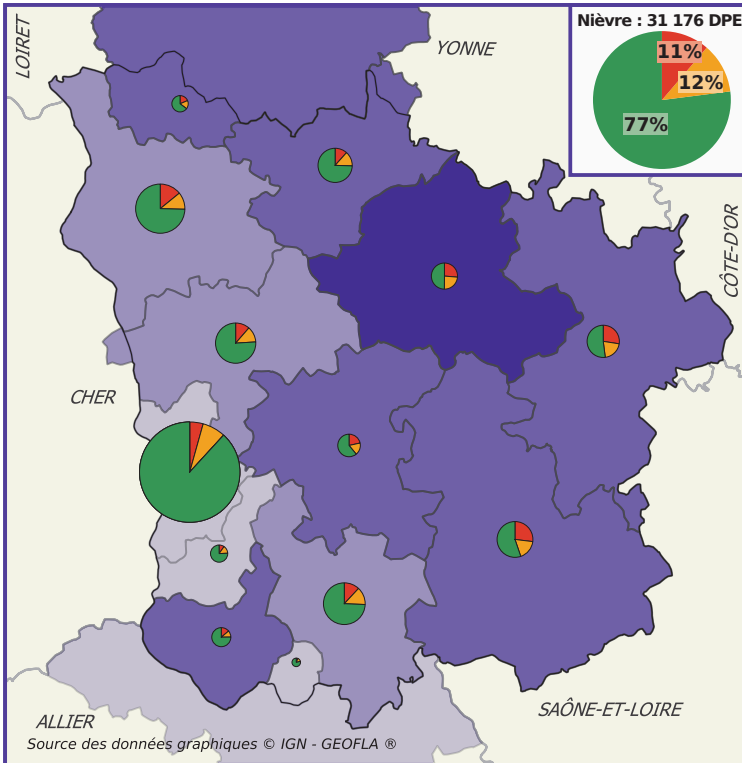


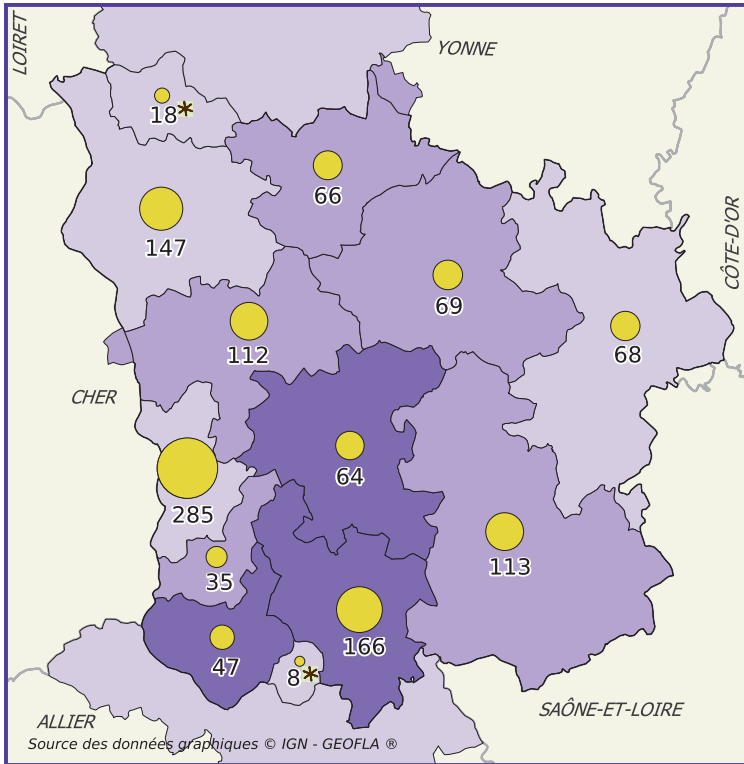
Source : ADEME observatoire des DPE

Part des résidences principales construites avant 1970



Source : INSEE RP 2022





MaPRIMERÉNOV'

Situation au 1^{er} janvier 2025

Lancée le 1^{er} janvier 2020, MaPrimeRénov' remplace le crédit d'impôt pour la transition énergétique.

Accessible à tous propriétaires et copropriétés de logement de plus de 15 ans, elle permet de financer les travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation ou d'audit énergétique. Son montant, forfaitaire, est calculé en fonction des revenus du foyer et du gain énergétique des travaux.

Dans la Nièvre, ont bénéficié de MaPrimeRénov' :

- En 2024 : 1 198 dossiers pour un montant de primes de 8,5 M€

Nombre de ménages ayant bénéficiés de MaPrimeRénov' en 2024, par EPCI :

● Les cercles sont proportionnels au nombre de dossiers engagés qui figure sur la carte.

* Seuls les dossiers des communes nivernaises sont comptabilisés.

Source : Infocentre Anah

Nombre de dossiers pour 1 000 ménages :

- 8 à 12 dossiers (min : 8,4)
- 12 à 16 dossiers
- 16 à 20 dossiers (max : 19,5)

Source : INSEE RP 2022

AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVÉ

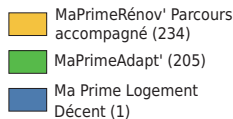
Situation au 1^{er} janvier 2025

MaPrimeRénov' Parcours accompagné a pour objet d'encourager les ménages à entreprendre des rénovations énergétiques d'ampleur.

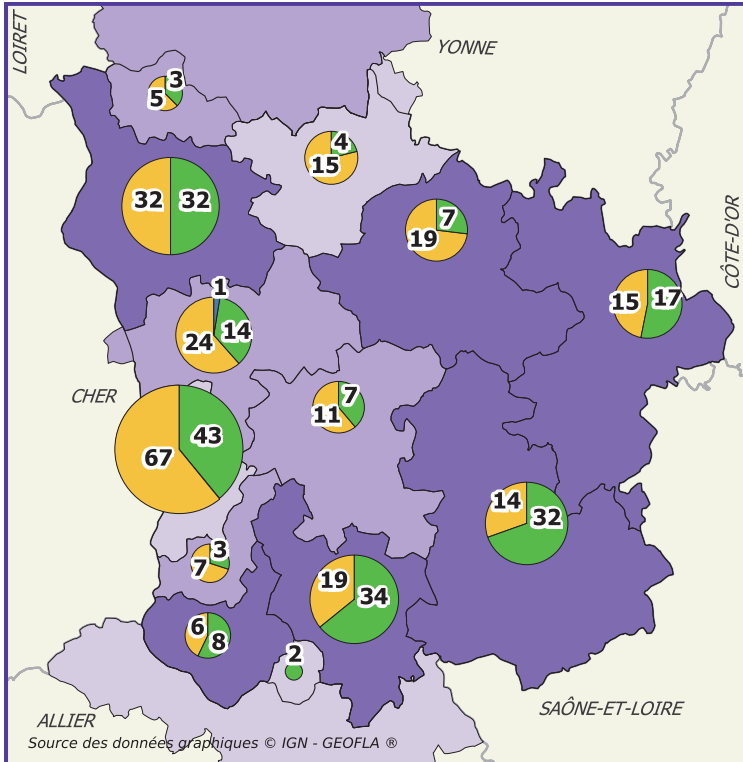
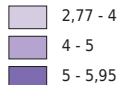
MaPrimeAdapt' permet de financer des travaux de maintien à domicile et d'adaptation des logements.

Ma Prime Logement Décent permet d'aider au financement de la réhabilitation de logements indignes ou dégradés.

Nombre de ménages aidés en 2024



Nombre de dossiers engagés pour 1000 résidences principales





OPAH

Situation au 1^{er} janvier 2025

L'OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat) est un outils mis en place par les collectivités territoriales pour mobiliser plus efficacement les aides de l'ANAH (l'Agence nationale de l'habitat). Ces aides en faveur des propriétaires privés sont soumises à conditions de ressources.



Périmètre d'OPAH RU
(Renouvellement urbain)

À noter que le programme d'intérêt général (PIG) départemental a pris fin au 31 décembre 2024.






PPPI

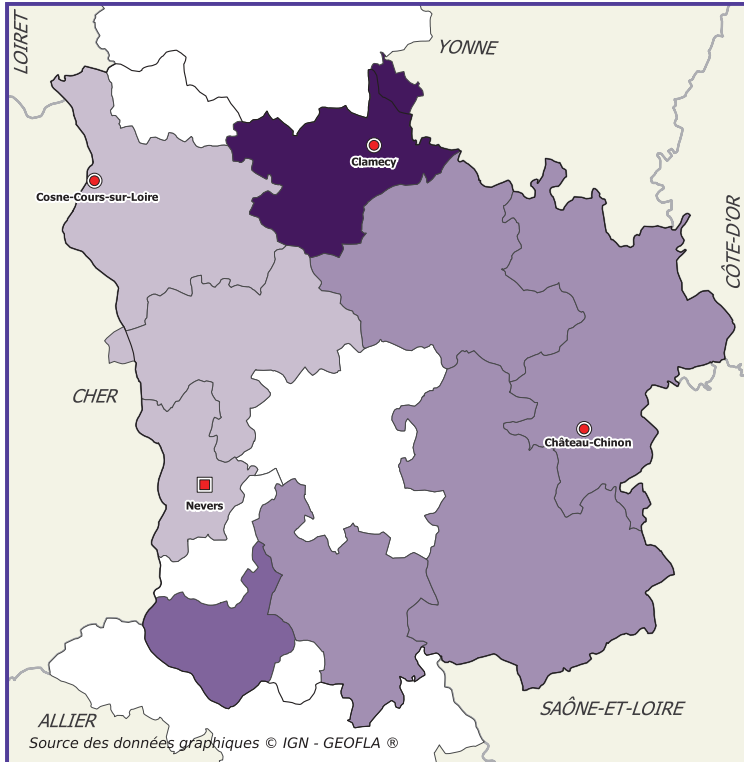
Situation au 1^{er} janvier 2021

Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI)

Le parc potentiellement indigne est une évaluation de la dimension du parc de logements dans lequel la probabilité de trouver des logements indignes est forte. Elle est issue du croisement des données de classement des logements et du niveau de revenu des ménages occupants. La moyenne départementale s'élève à 9% de logements potentiellement indignes.

Part du PPPI par EPCI :

-  Secret statistique
-  Entre 0 et 5 %
-  Entre 5 et 10 %
-  Entre 10 et 15 %
-  Entre 15 et 20 %



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

Source : DDT 58, INSEE 2021, RP 2019

CONSTRUCTIONS

Nombre d'autorisations d'urbanisme accordées

Nièvre	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Permis de construire	787	889	752	931	781	936
Permis d'aménager	6	13	10	16	15	27
Déclaration préalable	1 887	1 578	2 161	2 814	2 408	3 682
Permis de démolir	29	27	49	34	40	51

Source : Sitadel 2

Nombre de logements commencés (date réelle)

Nièvre	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (autorisés)
Logements individuels	157	151	119	133	202	138
Logements individuels groupés	15	22	22	24	10	34
Logements collectifs	9	40	13	56	130	106
Logements en résidences	0	106	1	0	99	75
Total	181	319	155	213	441	353

Source : Sitadel 2

ACCESSIBILITÉ DES ERP COMMUNAUX

Situation au 05 mars 2025

L'ordonnance du 26/09/2014 permet aux gestionnaires d'ERP⁽¹⁾ de se mettre en conformité avec l'obligation de rendre leurs ERP accessibles aux PMR⁽²⁾. Plusieurs procédures administratives leurs étaient proposées afin de réaliser les travaux de mise en accessibilité de leurs ERP, notamment le dépôt d'un Ad'AP⁽³⁾ ou d'un Ad'AP Simplifié, leur permettant d'établir une programmation des travaux à effectuer, selon un calendrier défini. Les gestionnaires dont l'Ad'AP est dépassé, ou sans document déposé, sont passibles de sanctions pénales et administratives.

État d'avancement de l'accessibilité des communes :

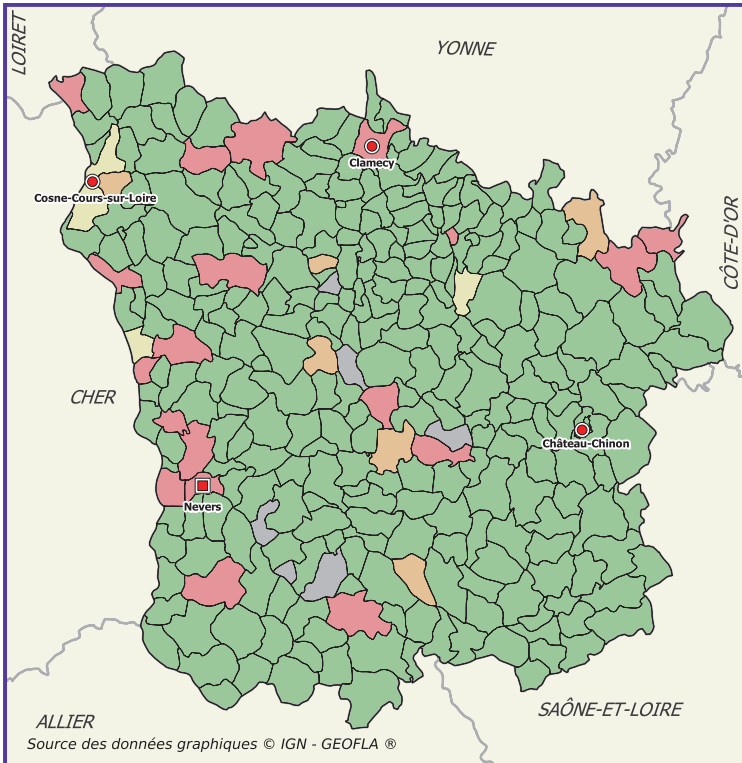
- Toutes démarches réalisées [275]
- Avec Ad'Ap dépassé [19]
- Avec Ad'Ap Simplifié dépassé [6]
- Avec Ad'Ap en cours [3]
- Sans document [6]

⁽¹⁾ Établissement Recevant du Public

⁽²⁾ Personne à Mobilité Réduite

⁽³⁾ Agenda d'Accessibilité Programmée

Source : DDT de la Nièvre / SAUH / BBA



DÉFINITIONS

Ad'AP	Agenda d'Accessibilité Programmée	LNE	Loup Non Écarté
ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie	MAEC	Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
AEP	Alimentation en Eau Potable	ONF	Office National des Forêts
AGRESTE	Service Régional de la Statistique Agricole	OPAH	Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat	ORT	Opération de Revitalisation de Territoire
ANCT	Agence nationale de la cohésion des territoires	OTEX	Orientation Technico-économique des Exploitations
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine	PA/PC/PD	Permis d'Aménager/ de Construire/ de Démolir
BFC	Bourgogne Franche-Comté	PAC	Politique Agricole Commune
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières	PAPI	Programme d'Action et de Prévention des Inondations
CA/ CC	Communauté d'Agglomération/ de Communes	PAS	Projet d'Aménagement Stratégique
CTE	Contrat de Transition Écologique	PCAET	Plan Climat-Air-Énergie Territorial
DCE	Directive Cadre sur l'Eau	PETR	Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux
DP	Déclaration Préalable	PLU/i	Plan Local d'Urbanisme/ intercommunal
DPE	Diagnostic de Performance Énergétique	PNP	Programme National Ponts
DU	Document d'Urbanisme	PNR	Parc Naturel Régional
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale	PPRN/T	Plan de Prévention des Risques Naturels/ Technologiques
ERP	Établissement Recevant du Public	RNN/R	Réserve Naturelle Nationale/ Régionale
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural	RNU	Règlement National d'Urbanisme
FRR	France Ruralité Revitalisation	RPG	Registre Parcellaire Graphique
GAL	Groupes d'Action Locale	SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
IAA	Industrie AgroAlimentaire	SAU	Surface Agricole Utilisée
INAO	Institut Nationale de l'Origine et de la qualité	SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
INPN	Inventaire National du Patrimoine Naturel	SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques	TEPOS	Territoire à Énergie POSitive
LEADER	Liaison Entre Action de Développement de l'Économie rurale	ZAER	Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA NIÈVRE

Direction ***ddt-directeur@nievre.gouv.fr***

Service aménagement urbanisme habitat ***ddt-sauh@nievre.gouv.fr***

Service Loire sécurité risques ***ddt-slsr@nievre.gouv.fr***

Service eau forêt biodiversité ***ddt-sefb@nievre.gouv.fr***

Service économie agricole ***ddt-sea@nievre.gouv.fr***

Service accompagnement des territoires ***ddt-sat@nievre.gouv.fr***

Cité Colbert, Rue Simone Veil - BP 20069 - 58028 NEVERS Cedex

03 86 60 70 80 / ddt@nievre.gouv.fr



**PRÉFÈTE
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Publication accessible depuis
le site internet

Les services de l'État dans la Nièvre
www.nievre.gouv.fr (onglet Publications)
ou en flashant ce QR code :



Directrice de la publication
Cécile Dedienne

Réalisation et mise en page
DDT de la Nièvre

Service d'accompagnement des territoires
Bureau analyse territoriale et information géographique

Cité Colbert
Rue Simone Veil - BP 20069 - 58028 NEVERS Cedex
03 86 60 70 80 / ddt@nievre.gouv.fr

Date de publication : juillet 2025